



Bulletin n° 66

Année 2015

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Association reconnue d'utilité publique

Couronnée par l'Académie Française

10, place Léon Blum - 75011 Paris

O A B A

The image features the word 'OABA' in a large, bold, black serif font. Each letter is creatively integrated with a grey silhouette of a farm animal. The 'O' is formed by a rooster's head and neck. The first 'A' is formed by a sheep's head and body. The 'B' is formed by a pig's head and body. The second 'A' is formed by a cow's head and body. The animals are positioned such that they appear to be part of the letters themselves, creating a visual pun on the word 'OABA'.



- 2** Editorial
- 4** Accueil par Allain Bougrain-Dubourg, Président de la LPO
- 5** Accueil par Jean-Pierre Kieffer, Président de l'OABA

Célébration d'anniversaires

- 6** Centième anniversaire de la naissance de Jacqueline Gilardoni
par le Président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer
- 8** Cinquantième anniversaire de la reconnaissance d'utilité publique
par le Vice-président de l'OABA, Maître Alain Monod

Conférence - débat

- 10** Industrialisation de l'élevage et de l'abattage des animaux
Conséquences sur le bien-être animal et l'environnement
- 22** Intervention du représentant du Ministre de l'Agriculture
Docteur Jean-Luc Angot, Directeur général adjoint de l'Alimentation

Médaille d'honneur

- 26** Médaille d'honneur de l'OABA
décernée à Matthieu Ricard, Moine Bouddhiste, auteur de *Plaidoyer pour l'animal*

Assemblée générale

- 29** Compte-rendu de séance de l'assemblée générale 2014
- 31** Rapport d'activité par le Directeur de l'OABA, Monsieur Frédéric Freund
- 40** Rapport moral par le Président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer
- 41** Rapport financier pour l'exercice 2014 par le Trésorier de l'OABA, Monsieur Laurent Bodin
- 43** Rapport du Commissaire aux comptes, Monsieur Nicolas Mazuranok

Siège social : 10 place Léon Blum - 75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46

Courriel : contact@oaba.fr

Télécopie : 01 43 79 64 15

Site Internet : www.oaba.fr



Ce 66^{me} Bulletin relate l'assemblée générale de l'OABA qui se tenait le samedi 11 avril 2015 dans l'hémicycle du Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental, sous le parrainage d'Allain Bougrain-Dubourg, Président de la LPO et membre du CESE.

Cette séance exceptionnelle célébrait deux anniversaires symboliques : le centième anniversaire de la naissance de Jacqueline Gilardoni, fondatrice de l'OABA en 1961, qui a assuré la présidence pendant 40 ans jusqu'en 2001 et le cinquantième anniversaire de la reconnaissance d'utilité publique de l'OABA.

Un débat était consacré à l'industrialisation de l'élevage et de l'abattage des animaux avec les conséquences sur le bien-être animal et l'environnement. Il faisait intervenir trois journalistes, auteurs de livres récemment publiés sur ce sujet : Aymeric Caron, Franz-Olivier Giesbert et Anne de Loisy, ainsi que Léopoldine Charbonneaux directrice de CIWF France. Ce débat animé par Jean-Luc Vuilleminot a permis à plusieurs invités d'intervenir, représentants d'organisations de protection animale, éleveur, avocat, ainsi que la Députée Geneviève Gaillard, présidente du groupe d'études sur la protection des animaux à l'Assemblée Nationale.

Représentant le ministre de l'Agriculture, Jean-Luc Angot, Directeur général adjoint de l'Alimentation, est intervenu en conclusion du débat et a apporté des informations sur les actions du ministère et les projets relatifs au bien-être animal.

La médaille d'honneur de l'OABA était décernée au moine bouddhiste Matthieu Ricard qui avait adressé un message vidéo depuis le Népal où il était retenu.

Je remercie nos adhérents et donateurs qui apportent les seules ressources de l'OABA. Sans eux, nous ne pourrions pas mener toutes les actions pour la protection des animaux présentées dans le rapport d'activité que vous trouverez dans ce Bulletin.

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA



Nous adressons tous nos remerciements à notre personnel qui a assuré la frappe des textes de ce bulletin, ainsi qu'à notre délégué Jacques Lemarquis qui a réalisé la mise en page et négocié les conditions d'impression. Ce bulletin est édité dans les meilleures conditions financières et dans le respect de l'environnement (encres végétales labellisées Imprim'Vert et papier recyclé 60%).

Palais d'Iéna



Samedi 11 avril 2015

**Siège du Conseil économique,
social et environnemental**

9, place d'Iéna à Paris



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Accueil par Allain Bougrain-Dubourg

Président de la LPO, membre du CESE



Je suis très heureux de vous accueillir au Conseil économique, social et environnemental, au nom de son Président Jean-Paul Delevoye.

Le CESE est la troisième Chambre de la République Française qui ne vote pas les lois, mais qui, au nom de sa représentativité sociétale, éclaire le gouvernement, les autres chambres ou les citoyens sur des questions de société.

C'est ainsi que, chaque année, dans cet hémicycle, nous votons une trentaine d'avis et une multitude de recommandations qui sont bien souvent suivis par le gouvernement.

Mais il est un avis qui n'a pas été voté ici, c'est celui du statut de l'animal dans le code civil. En section environnement, nous avons travaillé à l'élaboration de cet avis que j'avais porté, avec des auditions multiples, comme celle de Boris Cyrulnik ou de Jean-Claude Ameisen et bien d'autres. Mais la section, en plein travail de réflexion, a souhaité un vote qui a conduit (à une voix près) à suspendre le travail engagé. C'est un fait exceptionnel. Dans toute l'histoire du CESE, on n'avait jamais vu cela. L'idée de travailler sur le statut juridique de l'animal dans le code civil a donc été rejetée avant même d'être présentée dans cet hémicycle. Mais fort heureusement, quelques mois plus tard, ce projet était repris par l'Assemblée Nationale.

C'est dire combien la question de l'animal reste très sensible dans les esprits et combien l'idée d'une cohabitation harmonieuse de l'homme avec l'animal demeure hypothétique.

Cela dit, si nous y parvenons un jour, on le devra notamment à l'OABA qui, avec intelligence et détermination, poursuit la sensibilisation depuis au moins un demi-siècle, date de sa reconnaissance d'utilité publique, que vous célébrez aujourd'hui.

Je suis donc tout particulièrement heureux, faute d'avoir pu porter le message du respect de l'animal dans cet hémicycle, que ce message s'impose aujourd'hui à travers l'assemblée générale de l'OABA dont je ne doute qu'elle sera, comme chaque année, d'une grande qualité.

Je vous remercie et bravo à chacun d'entre vous d'être complice de l'OABA.



Accueil par Jean-Pierre Kieffer

Président de l'OABA

Pour la 14^{ème} année, j'ai le plaisir de présider l'assemblée générale de l'OABA fondée il y a 54 ans par Jacqueline Gilardoni, dont nous célébrons le 100^{ème} anniversaire de la naissance.

Je remercie mon ami Allain Bougrain-Dubourg qui nous permet, grâce à son parrainage, de nous réunir, dans cet hémicycle du Conseil économique, social et environnemental. Je lui exprime toute ma gratitude et ma profonde admiration pour son engagement pour la cause animale.



Je salue la présence du Directeur général adjoint de l'Alimentation, mon confrère Jean-Luc Angot représentant le ministre de l'Agriculture. Je salue le Docteur Jérôme Languille, chef du bureau de la protection animale du ministère de l'Agriculture.

Je salue la présence de Madame la Députée des Deux-Sèvres Geneviève Gaillard, présidente du groupe parlementaire d'études sur la protection des animaux, qui avait parrainé notre réunion l'année dernière à l'Assemblée Nationale.

Je remercie de leur présence plusieurs représentants de la profession vétérinaire, fonctionnaires, journalistes, enseignants ou praticiens, en particulier le Docteur Ghislaine Jançon du conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires.

Je salue la présence de nombreux représentants d'organisations de protection animale. Nous sommes très heureux de les accueillir. Je salue également la présence de représentants d'organisations professionnelles de l'industrie de la viande. Leur présence témoigne d'une volonté de dialogue... pas toujours facile.

Je remercie les administrateurs de l'OABA, au premier rang desquels notre Vice-président Maître Alain Monod, à mes côtés. Enfin, je remercie nos délégués enquêteurs présents dans la salle qui visitent les élevages et les abattoirs avec compétence et motivation. Merci également à notre personnel administratif sous l'autorité de notre Directeur Frédéric Freund.

Je vous remercie toutes et tous de votre présence à notre réunion. Les adhérents qui n'ont pas pu être présents, nous ont manifesté leur confiance en nous adressant 720 pouvoirs.

En ouverture de cette réunion, j'ai le plaisir d'offrir à Allain Bougrain-Dubourg une oie cendrée peinte par notre illustratrice Brigitte Renard.

Cette oie cendrée est le symbole de la lutte récemment menée par Allain contre l'allongement toléré de la durée de chasse officiellement fermée au 31 janvier. Mais la ministre de l'Ecologie avait demandé aux autorités de ne pas verbaliser les chasseurs après cette date. C'était clairement une incitation au braconnage qu'Allain a dénoncé avec fermeté et courage.

[longs applaudissements].



Accueil

Centième anniversaire de la naissance de Jacqueline Gilardoni

Tout a commencé en 1957, lorsqu'une vieille ânesse échappée de l'abattoir de Menton se mettait sous la protection de Jacqueline Gilardoni et de sa fille Eve. C'est ainsi qu'elle fit connaissance avec le monde rude des abattoirs. Elle apprit alors les méthodes utilisées pour abattre les animaux à l'époque.



L'usage des pistolets d'abattage n'était pas obligatoire en France et réservé essentiellement pour le gros bétail, alors que les veaux, moutons, chèvres et porcs étaient égorgés en pleine conscience.

La pauvre vieille ânesse que Jacqueline Gilardoni avait rachetée connaîtra enfin le repos et l'affection, car mise en pension avec d'autres animaux sauvés chez Armand Viale, le gardien de l'abattoir de Menton. Cette ânesse *Amigo* deviendra le symbole de toute une vie consacrée à la cause animale.

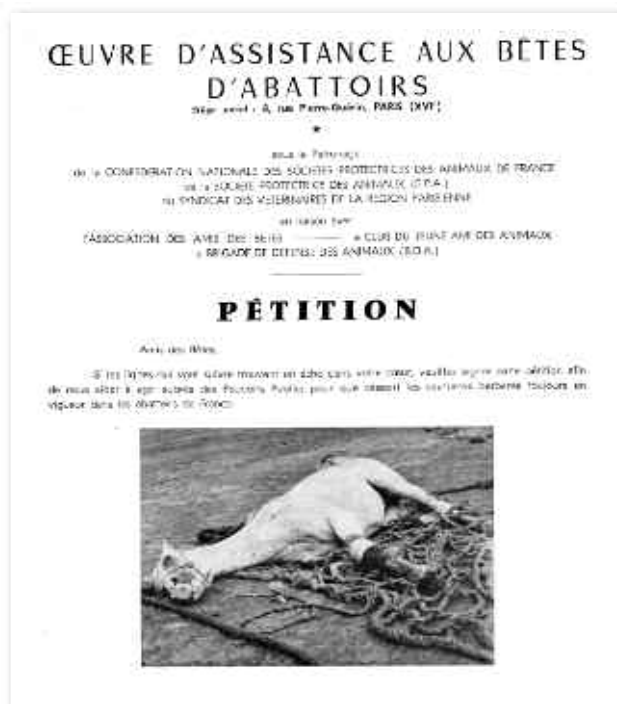
C'est ce que le professeur Etienne Wolff évoquera sous la prestigieuse coupole de l'Institut de France lors de la séance annuelle des cinq académies, en déclarant : *Il vaudrait la peine de vous conter en détail comment cette bienfaitrice est arrivée à son apostolat. C'est la rencontre d'un petit âne à bout de forces qu'on menait à l'abattoir qui décida Madame Gilardoni à l'adopter, puis à consacrer tous ses efforts à humaniser la mise à mort des animaux...*

Devant la détresse immense des bêtes d'abattoirs qu'elle découvre, Jacqueline Gilardoni trouve la force d'agir, la volonté de réussir et la foi dans sa mission. Elle se rendra souvent clandestinement dans les abattoirs de La Villette.

Jacqueline Gilardoni prendra des contacts dans d'autres pays et en particulier en Angleterre où elle reçoit l'aide de Juliet Gardner, descendante du fondateur de la Société Royale pour la prévention de la cruauté envers les animaux (RSPCA).

Le 17 avril 1961, Jacqueline Gilardoni fondait l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) afin de pouvoir faire des démarches pour obtenir la fabrication de pistolets d'abattage et une législation pour rendre leur emploi obligatoire.

Une pétition, procédé peu employé à l'époque, réunit en quelques mois plus de 150 000 signatures dont celles de nombreux artistes. Cette pétition illustrée d'une photographie pathétique demandait l'instauration de l'abattage humanitaire. Elle fut prise en considération au cabinet du ministre de l'Agriculture. Le docteur vétérinaire Fernand Méry soutiendra les actions de l'OABA dans ses éditoriaux et dans ses émissions radiophoniques.



Ainsi, dès 1964, un décret imposant l'étourdissement avant la mise à mort des animaux de boucherie et de charcuterie est signé par Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture. L'année suivante, en 1965, l'OABA est reconnue d'utilité publique.

En 1970, le ministre Edgar Faure signe un décret qui étend aux volailles et lapins les dispositions d'un abattage humanitaire.

Les adhérents se comptent par milliers et les sympathisants sont nombreux dans le monde des lettres et des sciences, comme l'académicienne Marguerite Yourcenar et le professeur Théodore Monod.



Etienne WOLFF
Académie Française



Marguerite YUCENAR
Académie Française



Alfred KASTLER
Prix Nobel



Théodore MONOD
Membre de l'Institut

Pendant quarante ans l'Œuvre sera présidée par sa fondatrice. Les résultats obtenus sont immenses, tant en matière d'avancées législatives et réglementaires, qu'en évolution des mentalités des professionnels avec lesquels est instauré un dialogue.

Considérée et appréciée aussi bien par les défenseurs des animaux, les professionnels de l'élevage et des abattoirs, les scientifiques et les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, Jacqueline Gilardoni laisse derrière elle une vie entièrement consacrée aux souffrances animales, oubliant ses propres souffrances et sa maladie dans les dernières années.

Jacqueline Gilardoni nous quittait le 23 février 2001, à l'âge de 86 ans, après avoir lutté pour la cause animale, avec une conviction, un courage et une détermination qui forcent l'admiration.

Le monde scientifique s'est impliqué dès le début dans la réflexion de cette association de protection des animaux de ferme : le professeur Etienne Wolff membre de l'Académie française, le professeur Georges Heuse auteur de la Déclaration universelle des droits de l'animal proclamée à l'UNESCO en 1978, le professeur Hepp ancien président de l'Académie de chirurgie et le professeur Alfred Kastler Prix Nobel de physique. Tous furent de fidèles adhérents et des conseillers pour Jacqueline Gilardoni.

Tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec elle, ont partagé sa passion, ses convictions et son humanisme. Ils gardent tous le souvenir d'une "Grande Dame" protectrice des animaux.

Elle recevra les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur et la médaille de la Reine Victoria remise par la RSPCA.

Je garde, personnellement, le souvenir de notre étroite collaboration et de la confiance qu'elle m'accordait et qui me donne la motivation de poursuivre son œuvre, comme elle en avait, elle-même, exprimé le souhait.

Docteur Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA



Anniversaire

Cinquantième anniversaire de la reconnaissance d'utilité publique



L'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) était reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1965 (Journal officiel du 23 décembre) soit exactement quatre ans et huit mois après sa fondation le 17 avril 1961 par Jacqueline Gilardoni. Il y a donc 50 ans, cette année 2015.

L'assemblée générale du 17 avril 1964 décidait d'effectuer les démarches de demande de reconnaissance d'utilité publique, qui sera donc obtenue seulement vingt mois après sa demande (actuellement il faut compter au moins trois à quatre ans). Selon les dires de la présidente fondatrice Jacqueline Gilardoni, l'association compte alors 500 adhérents "la famille de l'OABA", 5 000 "supporters" et 150 000 "sympathisants" signataires de la pétition réclamant des mesures pour éviter la souffrance des animaux dans les abattoirs.

C'est également ce 17 avril 1964 qu'était publié au Journal officiel le décret réglementant l'abattage des animaux de boucherie, signé par le ministre de l'Agriculture Edgar Pisani et le ministre de l'Intérieur Roger Frey, récompensant la demande de notre association.

Le budget de l'OABA était alors en 1964 d'environ 20.000 francs, ce qui correspondrait à environ 28.000 euros de nos jours. Des dons et un prêt permirent à l'OABA de déposer son dossier.

Nous célébrons ainsi, en 2015, le cinquantième anniversaire de la reconnaissance d'utilité publique de notre association. Voilà l'instrument que nous possédons aujourd'hui grâce à Jacqueline Gilardoni. Cette reconnaissance est précieuse, car l'utilité publique démontre que notre action rentre non seulement dans l'intérêt général mais dans un intérêt supérieur qui est reconnu par les pouvoirs publics.

L'OABA a mené une lutte contre les conditions de création et de pérennisation des sites dérogatoires d'abattages auxquels les préfets, de manières plus ou moins confidentielles ou clandestines, accordaient les autorisations.

Les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture attendaient qu'une association importante et crédible comme l'OABA fasse trancher la question par un juge. Nous l'avons fait à la satisfaction des pouvoirs publics qui ont pu démontrer que la justice avait rendu son verdict. C'est très utile pour les pouvoirs publics quand on agit en contestation mais aussi en collaboration.

Il y a actuellement 1946 associations bénéficiant du statut de reconnaissance d'utilité publique sur environ un million d'associations loi 1901. Selon le site du ministère de l'Intérieur, 50 ont pour objet la protection animale. Un grand nombre a un champ d'action départemental ou régional. Seulement 7 sont généralistes, 2 sont spécialisées pour les animaux sauvages (LPO et WWF), 2 pour les équidés (LFPC et ADADA) et une seule pour les animaux de ferme : l'OABA (loi 1901 qui n'intègre pas l'Alsace, la Lorraine et la Moselle). On a cette responsabilité et cette fierté.

Maître Alain Monod
Vice-président de l'OABA



Conférence - débat



Industrialisation de l'élevage et de l'abattage des animaux
-
Conséquences sur le bien-être animal et l'environnement

Conférence - débat

La question de l'industrialisation de l'élevage et de l'abattage des animaux, avec leurs conséquences sur le bien-être animal et sur l'environnement, n'a jamais été autant d'actualité.

Cette question n'est pourtant pas nouvelle, l'histoire de l'OABA le rappelle. Mais peut-être que les projets des "1000 vaches", des grands abattoirs casher ou halal, de nouveaux élevages industriels de porcs en Vendée, des débats sur les menus de substitution dans les cantines et de l'engagement de philosophes, de journalistes et écrivains comme Franz-Olivier Giesbert, Aymeric Caron ou Anne de Loisy, ont déclenché une prise de conscience à laquelle nous ne pouvons plus échapper.

Avec Aymeric et Franz-Olivier, ainsi que Sandrine Belier (ancienne députée Européenne), Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, philosophe, et Matthieu Ricard, nous avons récemment signé une tribune dans *Le Monde*, intitulée "le repas végétarien, le plus laïc de tous". Cette tribune, qui visait à imposer des menus végétariens dans les cantines, a généré une vague d'enthousiasme, mais aussi de réactions critiques. Vous aurez sûrement l'occasion d'en parler dans un instant lors de ce débat qui accueille également Léopoldine Charbonneaux, directrice de CIWF France.

Pour animer ce débat, je passe maintenant la parole à Jean-Luc Vuillemenot.

Allain Bougrain-Dubourg



Jean-Luc Vuillemenot : Je tiens à remercier Jean-Pierre Kieffer de m'avoir confié la responsabilité d'animer ce débat et Allain Bougrain-Dubourg de nous accueillir dans la troisième Chambre de la République, ici même où le débat sur l'évolution du statut juridique de l'animal avait avorté.

Je voudrais souligner que l'OABA a toujours été soutenue par un journal très proche de l'ensemble des combats de la cause animale, qui malheureusement a été la cible d'un terrible attentat. Il y a dans la salle aujourd'hui, Luce Lapin qui est membre de la rédaction de *Charlie Hebdo*.

[longs applaudissements].

Jean-Pierre Kieffer : Nous avons eu le plaisir d'accueillir Charb et Cabu à notre assemblée générale de 2009. Nous ne les oublions pas. Nous aurions aimé inviter Fabrice Nicolino, auteur du livre *Bidoche*, mais gravement blessé lors de l'attentat, il a été réopéré ce 7 avril. Nous espérons qu'il pourra remarcher normalement et nous demandons à Luce de lui transmettre nos amitiés. Nous avons un cadeau pour Luce Lapin, ce tableau peint par Brigitte Renard : un lapin.

[longs applaudissements].





JLV : Pour évoquer le bien-être animal, l'industrialisation de l'élevage et de l'abattage des animaux, nous allons aborder ensemble la fonction du politique, des media, de l'opinion publique et pour cela quelques-uns ont accepté d'être aujourd'hui parmi nous, parce qu'ils ont pris des positions ou sont à la tête d'associations.

Permettez-moi de commencer les présentations par Léopoldine Charbonneaux, directrice de CIWF France qui fait partie des associations complémentaires très proches de l'OABA. Nous reviendrons avec elle, non pas tant sur les techniques d'abattage que sur les conditions d'élevage et sur les projets parfois fous de vouloir enfermer des milliers d'animaux pour nous nourrir.

J'aimerais avec Aymeric Caron, journaliste, aborder son livre *No steak* qui nous entraîne sur les voies du végétarisme pour lui demander quelle place pour ce type d'alimentation ?

Avec Franz-Olivier Giesbert, j'aimerais que nous parlions de média mais aussi des politiques car Jean-Pierre Kieffer soulignait la présence de Geneviève Gaillard, députée qui avait accueilli l'assemblée générale de l'OABA en 2014 à l'Assemblée Nationale. Geneviève est l'auteure d'une proposition de loi sur le statut juridique de l'animal et récemment rapporteure de la loi sur la biodiversité.

Enfin, je me tournerai vers Anne de Loisy, journaliste, dont vous avez forcément vu les reportages dans *Envoyé spécial* et en particulier ce reportage qui a alerté des millions de Français sur les pratiques d'abattage. Nous reviendrons sur son livre *Bon appétit* qu'elle vient de signer et qui lui permet d'aller un peu plus loin dans l'investigation.

Mais, avant le débat, je laisse la place à la projection de quelques images extraites de deux films de Ron Fricke : *Baraka* (1992) et *Samsara* (2011).



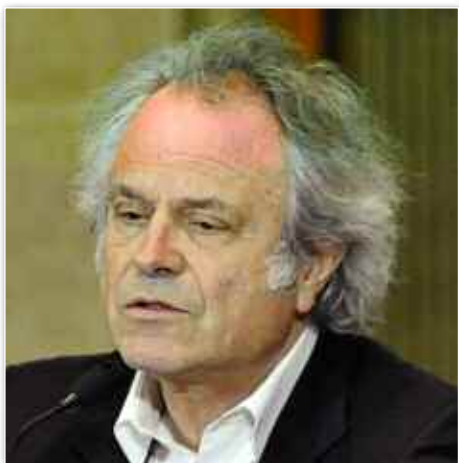
JLV : Ce film fait le parallèle avec le processus des produits manufacturés : rapport entre process industriel et produits animaux destinés à notre consommation ou encore des sous-produits destinés à un certain nombre de fabrications dans l'industrie agro-alimentaire.

En direction de Franz-Olivier Giesbert, vous avez fait un vibrant plaidoyer dans votre ouvrage *L'animal est une personne*. On sent dans ce livre du vécu personnel, peut-être un peu de résilience aussi au travers de l'animal. Il y a cette dimension, cette relation première avec celui-ci. Lorsque vous voyez ces images, pensez-vous que nous soyons cohérents avec notre grande proximité du monde animal. Est-ce que, dans ce cadre-là, il y a vraiment une sorte d'universalité entre eux et nous ?

Franz-Olivier Giesbert : Je crois que cela nous renvoie au problème principal que nous avons à affronter tous les jours : l'incroyable hypocrisie des gens. J'ai eu souvent des conversations sur la cause animale mais comme j'étais directeur de journal, je ne voulais pas prendre les journaux "en otage". Les industriels de la viande pourraient nous confirmer que les relations avec les journaux que je dirigeais étaient épouvantables (polémiques avec *Le Point*). Il y a un énorme problème de tartufferie dans la société.

Lors d'une récente réunion à Nice où j'ai rencontré Jean-Pierre Kieffer, Frédéric Freund et Bénédicte Iturria, on ne voulait me parler que des cirques, des problèmes posés par la chasse ou la corrida, mais sur les abattoirs et les conditions d'élevage, non. J'ai eu l'occasion d'en parler aux ministres de l'Agriculture qui m'ont répondu : vous avez raison, il faut faire quelque chose mais la société s'en fout. Ce problème ne se règlera pas si facilement.

Aymeric Caron : N'est-ce pas plutôt la lecture que certains politiques ont de la société ?



FOG : Quand on voit ces images d'industrialisation de l'élevage, la démarche habituelle est de fermer la porte, de changer de sujet, de zapper ou d'éteindre le téléviseur. On sait très bien que c'est un sujet qu'on n'arrive jamais à prolonger très longtemps. Ce n'est pas supportable. Un autre exemple à Nice, devant une salle pleine lors d'un débat présenté par Eric Naulleau sur les conditions d'abattage, les questions étaient pertinentes mais les gens s'en allaient et au bout d'une heure il ne restait que la moitié de la salle. Ici dans cette salle, on peut aborder ce sujet car il y a des spécialistes, des gens qui connaissent et respectent la vie. Les actions doivent être violentes et juridiques. La plus grande violence face aux industriels de la viande est de les confronter aux lois votées par les parlementaires. On ne se fera pas entendre juste avec un simple discours.

JLV : Les media s'ouvrent surtout sur ce thème plutôt sous l'angle de l'hygiène, de la sécurité alimentaire et de la santé humaine.

FOG : C'est à cela qu'on intéresse les consommateurs : et si ce n'était pas bon pour la santé ? Le problème de la société c'est qu'elle est de plus en plus urbanisée. Nous avons perdu le contact avec le monde du vivant. Heureusement que certaines philosophies venues d'Asie ou des religions nous expliquent que nous sommes tous issus du même monde du vivant.

JLV : Aymeric Caron, peut-on imaginer qu'un jour ces images d'industrialisation de l'élevage pourraient disparaître. On entend souvent les détracteurs dire qu'avec l'augmentation démographique sur la planète, il faut bien nourrir toute cette population. Est-ce que le végétarisme que vous prônez a une chance d'aboutir ?

AC : L'argument que vous venez d'évoquer est effectivement l'un de ceux que j'utilise pour expliquer pourquoi ces images doivent disparaître. C'est justement l'accroissement de la population qui fait que la viande et la manière dont on la produit seront incompatibles dans les années à venir. Les trois quarts des terres agricoles sont aujourd'hui utilisées pour la viande et on ne peut plus trouver beaucoup de terres arables nouvelles à conquérir. Même si on peut gagner certains territoires, on en perd quasiment autant chaque année. On constate que lorsque la population aura doublé, ce qui risque d'arriver prochainement, il sera impossible de nourrir tout le monde avec un tel régime carné. Je pense qu'un jour nous ne mangerons plus de viande et nous ne martyriserons plus les animaux.

L'angle abordé dans les media est souvent l'angle sanitaire. C'est sans doute celui qui permet de parler aux consommateurs car cela les concerne directement. Ils sont d'abord intéressés par ce qui peut leur nuire directement. Quand on leur explique qu'il y a des crises comme la vache folle, le virus H5N1, tout le monde écoute parce qu'on est concerné. C'est une manière d'alerter les gens mais cela ne suffit pas. La question qui se pose est celle de notre évolution en tant qu'être humain. Je suis persuadé que cette évolution va passer par une prise de conscience à l'égard des autres espèces vivantes sensibles et par notre manière de considérer les animaux. Bien évidemment les animaux que l'on mange en font partie. On est confronté quotidiennement à ce questionnement qu'on ne veut pas avoir. On parlait d'hypocrisie, quand les gens mangent un steak, ils sont très peu à assumer cet acte. Ils veulent être complètement déconnectés de la réalité, de ce qu'ils sont en train de faire, et ils ne veulent pas savoir comment l'animal a été élevé et tué.

Mais je pense que, dans notre société, il y a une évolution morale indispensable qui doit avoir lieu dans les années à venir et qui passe par notre manière de nous confronter à l'autre dans l'empathie, dans le souci de sa souffrance, dans le respect de sa sensibilité et dans la reconnaissance de son intelligence.

A propos de la remarque de Franz-Olivier "la société s'en fout" je ne suis pas tout à fait d'accord. Chez les gens que l'on rencontre, souvent parmi nos collègues les journalistes, il y a une forme d'ironie, de condescendance à l'égard de ceux qui s'intéressent aux droits des animaux en renvoyant l'image d'une question mineure face aux problèmes des Français et des humains en général sur cette planète. Mais en réalité dans cette population on se rend compte que les gens ont envie de savoir finalement. Dans les débats, je vois les gens venir me demander comment cela se passe vraiment dans les élevages et dans les abattoirs. A propos de mon livre *No steak*, j'avais une discussion avec mon editrice. J'ai peu de pages sur les conditions d'abattage (10 à 15 pages). L'editrice voulait les supprimer, en disant on sait tous comment cela se passe, mais on les a gardées. Certaines personnes sont devenues végétariennes à la lecture du livre parce que les pages sur l'abattage les ont horrifiées : c'est le "je ne savais pas". On est dans une société du secret où on cache la vérité et mon combat passe par la divulgation de la vérité. En permettant cette divulgation, on va faire progresser les choses

JLV : Il faut fortement soulever le couvercle de la marmite.

AC : La vidéo que vous avez passée est réellement formidable. Je suis devenu végétarien en regardant un reportage au journal d'Antenne 2 à minuit. J'étais déjà sensibilisé à la cause animale mais bercé par l'illusion de tout ce que j'entendais "tu aimes bien les animaux mais ne t'inquiète pas, ceux que l'on mange sont bien traités". Mais un jour j'ai vu cette vidéo filmée clandestinement et devant cette vérité j'ai arrêté complètement la viande. Je pense que ces images montrées par l'OABA doivent être diffusées le plus possible.

JLV : Vous parliez de quelques railleries lorsque vous intervenez sur le plateau de "On n'est pas couché".

AC : Un petit message à faire passer, un message d'optimisme parce qu'entre la sortie de *No steak* il y a plus de deux ans et aujourd'hui les choses ont beaucoup évolué. Dans l'émission du samedi soir, il y a parfois un peu de moquerie, d'humour (parce que c'est une émission d'humour) mais on en parle. C'est nouveau de parler aujourd'hui de végétarisme sereinement dans une émission de grande écoute sur le service public. Cette émission m'a permis de constater que, lorsque le débat du végétarisme et du droit des animaux est abordé sur le plateau, les invités se révèlent. En deux ans j'ai observé qu'il y a de plus en plus de gens qui l'affirment : c'est très positif.



JLV : J'adhère profondément à votre propos : on ose le dire, on ose se dévoiler. Franz-Olivier Giesbert, dans les rédactions, tout le monde ne se dévoile pas ?

FOG : Juste pour répondre à Aymeric, je suis optimiste et on voit que c'est en train de changer peu à peu mais on sait que le combat va être très long. Ce n'est qu'un début, le combat continue. Globalement on voit que la cause animale a gagné, a marqué des points ces dernières années. Mais les gens parlent beaucoup de la corrida... en mangeant de la viande rouge d'animaux élevés dans des conditions dégueulasses et tués dans des conditions encore plus immondes. Il y a cette réalité qu'il faut voir et notre rôle c'est de montrer, c'est comme cela qu'on avancera. Il faut soulever le couvercle, faire de la pédagogie comme professionnels de l'information.

JLV : Il y a des combats qu'il faut sans cesse répéter et à terme je pense que l'ouverture se fera. Léopoldine Charbonneaux vous représentez le CIWF, une organisation qui s'investit dans l'amélioration des conditions d'élevage et le respect du bien-être de l'animal. Vous menez un combat qui n'est pas facile.

Léopoldine Charbonneaux : Le CIWF a été créé par un éleveur laitier dans les années 60 face à l'intensification de l'élevage, révolté par l'impact sur les animaux et l'environnement.

Le bien-être animal se définit par cinq libertés :

- ne pas avoir faim ou soif
- ne pas souffrir d'inconfort
- ne pas souffrir de douleur, de maladie ou de blessure
- de pouvoir exprimer des comportements naturels
- ne pas éprouver de peur ou de détresse.

Quand on voit les images du film diffusé en ouverture du débat, on se rend compte que ces élevages intensifs ne peuvent satisfaire que seulement une ou deux de ces libertés. Pour les truies allaitantes, le confinement extrême dans des cages est un symbole de l'élevage intensif à petite ou grande échelle. Les poulets entassés très serrés sur une toute petite surface n'ont aucun moyen d'exprimer un comportement naturel d'où des troubles comportementaux : ne pas pouvoir picorer, prendre des bains de poussière, se percher, ce qui est essentiel pour une poule ou un poulet.

En Europe, on a l'avantage d'avoir certaines réglementations dites de bien-être animal qui nous paraissent comme un garde-fou à minima, ce que ne permet pas l'élevage industriel malgré la dénomination de ces réglementations. Mais ce n'est pas parce que quelque chose n'est pas interdit qu'il est forcément bon pour le bien-être animal. Avec les cages pour les lapins, les élevages des 1000 vaches, il n'y a plus d'accès vers l'extérieur : ce sont des éléments qui semblent essentiels.

JLV : Il n'est pas obligatoire d'attendre que le droit s'exprime pour avoir des pratiques respectueuses.



LC : Le droit est un reflet de la société. Il y a une prise de conscience mais avant un passage à l'acte soit des citoyens, soit des consommateurs et aussi du législateur, cela prend longtemps. On voit qu'il y a blocage, certaines personnes s'en fichent mais on peut leur parler soit de l'argument santé soit de l'environnement. L'impact de l'élevage industriel est très important. Dans des élevages intensifs, les animaux sont considérés comme des outils de production plutôt que des êtres sensibles. En termes de bien-être animal, c'est vraiment le système qui compte, pour les aspects environnementaux c'est effectivement plus les tailles des élevages.

L'élevage intensif aggrave le changement climatique en rejetant beaucoup de gaz à effet de serre, la pollution des eaux, des terres, des mers, des plages. Du fait du très grand nombre d'animaux sur des surfaces restreintes, cela ne permet pas aux déjections d'être absorbées par le sol. On voit une perte de biodiversité qui est évidente et des impacts sur la santé publique, notamment sur l'antibiorésistance qui est engendrée par l'utilisation massive d'antibiotiques en élevage industriel.

JLV : Ce problème a été un des éléments du débat parlementaire sur la loi d'avenir agricole avec un certains nombres de discussions.

LC : Concernant la consommation de viande, on peut considérer que nourrir des animaux avec des céréales comestibles pour les humains, c'est du gaspillage. On parle beaucoup de gaspillage pour éviter de jeter de l'alimentation (un tiers des aliments ne sortent pas de l'emballage). Mais il y a aussi du gaspillage à donner des céréales comestibles pour humains à des animaux avec une déperdition d'énergie. Si on avait un régime moins carné au niveau mondial, on éviterait ce gaspillage "virtuel".

JLV : Vous parliez de gaz à effet de serre et ce qui me choque ce sont les déplacements des animaux entre la naissance, l'élevage, l'engraissement et l'abattage. N'est-ce pas un non-sens ? Quelle est votre opinion sur cette migration des animaux destinés à nos assiettes ?

LC : C'est le fait de la spéculation qui induit cela au sein même de la France. Il y a beaucoup de transports d'animaux. Nous sommes opposés aux transports longue-distance, en particulier pour les exportations hors de l'Union européenne. Il y a des réglementations européennes sur le transport mais il n'y a pas de limitation de la durée totale de transport lors d'exportation vers les pays du pourtour méditerranéen. Clairement ces transports ont un impact climatique mais surtout un impact sur le bien-être des animaux. Nous sommes favorables à l'exportation de viandes, de carcasses, plutôt que d'animaux vivants.

JLV : Les professionnels de l'élevage sont des acteurs majeurs. Nous allons passer la parole à Max Josserand. Si l'OABA peut sauver des animaux, c'est grâce aux transporteurs, à des éleveurs comme Max Josserand. Quel est votre avis sur cette industrialisation de l'élevage ?

Max Josserand : Je voudrais apporter une observation : vous avez parlé de la ferme des 1000 vaches. Je voudrais rebondir sur le thème "vache". La vache a-t-elle encore sa place sur notre planète aujourd'hui ? C'est une question.

Pour l'élevage industriel, ce qui me fait peur c'est que les fermes de 1000 vaches ne soient plus la propriété des éleveurs mais celle de capitaux, de fonds de pension, d'investisseurs dont on ne gèrera pas les destinations, ni les vocations. Voudront-ils nourrir la planète ou faire du profit ? Je vous donne trois chiffres : le prix du lait aujourd'hui est de 300 €/tonne, une ferme industrielle va produire du lait à 250 €/tonne et un élevage traditionnel aura un prix de revient à 350 €/tonne. Donc l'élevage traditionnel est voué à disparaître. Les instances européennes ont pris des dispositions avec la PAC de donner des subventions à ces éleveurs pour compenser la perte de revenus. Ces subventions sont accordées à certaines conditions avec un nombre de contraintes administratives certes justifiées. On se retrouve maintenant dans nos campagnes françaises avec des agriculteurs qui restent seuls au milieu d'un village, un homme seul qui a récupéré les terres de ses voisins partis gagner leur vie en ville. Il ne peut plus remplir ses conditions administratives, il ne peut plus vendre, il est en limitation de mouvement, il n'a plus de revenus : il est dans une spirale infernale.

Je tire mon chapeau à l'OABA car sans cette association, ce serait des centaines d'animaux qu'on verrait mourir dans des souffrances atroces parce que même l'éleveur qui aime ses bêtes, ne voit plus à un moment ses bêtes dépérir. J'habite à Saint-Cassien (1100 habitants) dans l'Isère en zone péri-urbaine. Ma ferme a plusieurs activités : élevage, commerce, transport. Au milieu du village, il y a des prairies avec des vaches, des chevaux, des poules, des chiens, des chats, des oiseaux. Il y a toute une vie autour de cette exploitation. C'est notre bonheur et qu'on aime la viande ou pas on saura préserver ce bonheur.



JLV : "Le bonheur est dans le pré" et vous nous parlez de biodiversité. Franz-Olivier Giesbert n'est-ce pas déjà l'image du passé, liée à l'enfance de certains d'entre nous ? Est-ce que le choix de cette industrialisation de l'élevage n'est pas un pari déjà gagné d'avance ?

FOG : Pour arriver à quelque chose, il faut renouer avec le monde du vivant. C'est le sens de notre combat. Des activités comme celles de Max Josserand doivent continuer, se développer et on doit les aider. C'est en voyant les bêtes, en ayant un contact avec elles pour bien les traiter, qu'on deviendra humain. Il faut sortir de cette industrialisation et apprendre le respect des animaux. C'est un combat à mener et on peut le gagner mais il y a beaucoup de chemin à faire. Il ne faudra jamais cesser de marteler que nous sommes des animaux humains et nous avons affaire à des animaux non humains. C'est cette différenciation de Darwin. C'est en expliquant cela en permanence qu'on arrivera à changer les choses.

On sait aussi que cela ne peut plus continuer, la planète ne pourra fonctionner comme cela indéfiniment. On a toujours affaire à une hypocrisie monumentale, il faut la vaincre et on la vaincra en montrant sans arrêt des images comme l'a fait Anne de Loisy.

AC : La rentabilité c'est l'enjeu d'aujourd'hui. On ne changera pas les choses tant qu'on ne s'intéressera pas de très près à cette question. Mais je suis persuadé qu'il faut montrer aux grands groupes agro-alimentaires industriels qu'il y a un tout autre profit à faire avec ceux qui prônent la défense des animaux. La communauté de ceux qui ne veulent plus manger de viande, de ceux qui veulent se soucier du bien-être animal est en train d'augmenter considérablement. Il y a des parts de marché à faire et il faut expliquer à ces groupes que leur intérêt est justement de se tourner vers ceux qui ne veulent pas qu'on exploite les animaux comme on le fait aujourd'hui, qu'il y a toute une alimentation végétale à inventer, qu'il y a tout un monde à réinventer complètement et qui va aussi faire de l'argent. Il faut faire changer ces groupes, il faut leur montrer qu'ils vont perdre de l'argent à continuer à agir comme ils le font. C'est par ce biais économique qu'on peut faire avancer les choses.

JLV : Je me tourne à présent, vers Geneviève Gaillard présidente du groupe d'études sur la protection des animaux à l'Assemblée Nationale qui compte une soixantaine de membres. Au plan de la politique, ces sujets sont-ils politiquement corrects ?

Geneviève Gaillard : Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui et de pouvoir participer à ma façon et avec mes faibles moyens à un débat qui est extrêmement important et qui occupe beaucoup de mon travail parlementaire depuis maintenant une quinzaine d'années. Comme vous pouvez le constater, des choses ont avancé mais on n'est pas encore arrivé à pouvoir se satisfaire de ce qui se passe aujourd'hui et c'est bien ce que je regrette.

Les parlementaires se désintéressent pour la plupart de la cause animale et on me dit souvent que je ferais mieux de m'occuper des hommes que de l'animal, ce à quoi je réponds que Paul Valéry a dit que l'homme contenait l'animal comme l'adulte l'enfant et que lorsqu'on s'occupait des animaux, on s'occupait obligatoirement de nos voisins, des gens, de nos concitoyens. Peu de parlementaires sont sensibilisés sur le sujet. Les gouvernements sont confrontés à des lobbies monumentaux. C'est ce qu'on a pu voir lors des débats sur la loi de la biodiversité que je rapportais, avec des propos inadmissibles de la part de parlementaires mais aussi de ministres... C'est à se décourager. On a besoin de vous, les associations de protection animale, l'OABA et les autres. On a besoin qu'elles soient rassemblées autour d'une cause. On sait que chacune a sa spécificité. On est en démocratie et je respecte toutes les associations qui vont dans le sens d'un meilleur bien-être animal. Mais il faut être capable d'agir ensemble.

L'amendement présenté par Jean Glavany a permis d'empêcher de discuter la proposition de loi pour une réelle réforme du statut de l'animal. Quelle association en a parlé ? Qui a dit que ça ne servira à rien, à part Allain Bougrain-Dubourg ? Au plan juridique, cet amendement ne change rien. Certains se satisfont de dire que, dans le code civil, les animaux sont des êtres sensibles. Mais quand on veut le mettre dans le code de l'environnement, c'est rejeté. Lisez les débats parlementaires...

Cette modification du code civil ne change rien et va bloquer toute autre avancée. Jean Glavany a présenté en cavalier cet amendement sans m'en avoir averti ni le groupe que j'ai créé et que je préside à l'Assemblée Nationale. C'est le problème des combats qui démocratiquement sont d'arrière-garde, de mon point de vue. Comme pour la corrida, je demande depuis 10 ou 15 ans qu'on en parle entre parlementaires de droite ou de gauche avec une volonté d'avancer, mais il n'y a pas moyen, c'est vraiment un couvercle.

J'ai eu l'occasion d'appeler dernièrement l'OABA parce que des agriculteurs avaient manifesté en déversant un camion de fumier devant ma permanence, ce qui ne me gêne pas du tout. Par contre, ils avaient mis une malheureuse chèvre et un veau. Les journalistes ont parlé du tas de fumier mais n'ont rien dit sur les malheureux animaux qui étaient dans un état épouvantable et que j'ai fait enlever grâce à l'OABA qui m'a aidée. Pour la presse locale, un tas de fumier vaut plus que deux animaux... *[longs applaudissements]*.



FOG : Je le répète, ce que l'on voudrait, c'est 500 Geneviève Gaillard à l'Assemblée Nationale.

JLV : On pourrait interroger Bénédicte Iturria, qui nous avait présenté l'année dernière le parti des animaux qui existe aux Pays-Bas, pour nous présenter cette force politique.

Bénédicte Iturria-Ladurée : En effet, il existe aux Pays Bas un parti politique qui s'appelle Partij voor de Dieren qui compte deux députées à la Chambre Basse et une personne au Sénat. Ce parti pour les Animaux s'occupe des animaux mais également des hommes et de l'environnement. Il prend de plus en plus d'ampleur et a de plus en plus d'adhérents. Il compte depuis peu une députée qui siège au Parlement européen tout comme le parti allemand. A quand la même initiative en France ?

JLV : Anne de Loisy, vous avez fait un reportage sur les abattoirs diffusé dans *Envoyé spécial* sur France 2. Était-il facile de convaincre les producteurs de diffuser ce reportage ?

Anne de Loisy : Cela n'a pas été difficile. On s'est basé sur un rapport de la Cour des comptes qui n'avait pas été rendu public. C'est d'ailleurs un gros problème en France, on a tous les organismes nécessaires pour faire des constats, souvent alarmants sur la situation sanitaire dans les abattoirs, sauf que ces rapports restent cachés et ne sortent pas. Selon la Cour des comptes, les inspecteurs vétérinaires européens (OAV), les brigades nationales d'enquêtes vétérinaire et phytosanitaire, le constat est clair : la situation dans certains abattoirs est alarmante, notamment parce qu'on manque de personnel vétérinaire.

Il n'y a pas assez de contrôles *ante-mortem* (quand la bête arrive dans l'abattoir pour s'assurer qu'elle est en bonne santé). Dans certains abattoirs, il n'y en a même pas. Il n'y a pas assez de contrôles *post-mortem*, des carcasses partent dans la circulation sans avoir été examinées par des vétérinaires officiels. Cela a été soulevé par les inspecteurs européens qui ont tiré la sonnette d'alarme mais on ne voit pas beaucoup de changements.

Pour nous, journalistes, notre rôle est de faire partager cette information, puis de faire un constat global, pour commencer à discuter. Aujourd'hui tout le monde est conscient qu'il y a un souci. Il faut passer à l'étape d'après et cela est d'autant plus urgent que les états généraux sanitaires ont prouvé que pour un euro dépensé en prévention c'est cinq à six euros économisés en maladie et réparation des préjudices. L'Etat a tout intérêt à faire en sorte que la situation dans les abattoirs s'améliore d'autant plus que la France est le cinquième exportateur de produits alimentaires. Mais si on regarde les vrais chiffres, en termes de nombre de vétérinaires qui suivent les animaux, on est classé en 97^{ème} position mondiale derrière l'Iran, le Costa Rica et la Tunisie.



On est en train de mettre en danger la filière. Il faut travailler sur ce que les consommateurs ont envie de manger. Un autre constat, les consommateurs en ont marre de manger des "trucs qui sont dégueux" et ils cherchent tous à trouver la solution qui va leur permettre de mettre quelque chose de correct dans leur assiette et dans celle de leurs enfants. L'information est passée et il est temps d'agir.

Pour ce reportage sur les abattoirs, une boîte de production me l'a commandé et proposé à *Envoyé spécial*. Il a été retenu et c'était la première fois qu'un sujet sur les abattoirs était retenu. A chaque fois, tous ont l'impression que c'est très "gore" (c'est une réalité car faire passer un animal de vie à trépas c'est un moment compliqué, violent).

Mais il faut se nourrir et chacun voit en fonction de ses envies. S'il mange de la viande, il faut qu'il soit conscient de ce qui se passe avant. Un gros débat au moment de la diffusion était de savoir s'il fallait flouter un certain nombre d'images. On a flouté, même si j'étais contre, mais si on montre tout, les gens vont zapper et ne pas regarder le reportage jusqu'au bout.

JLV : Les stratégies de communication publicitaire remplissent leur office puisqu'elles modifient les schémas de pensée du consommateur.

ADL : Je voudrais revenir sur un point qui est très important. En Angleterre, en 2008, des chefs cuisiniers ont participé à des émissions de télévision pour montrer les réalités de l'élevage et, à l'issue de ces émissions, les consommations de volailles ont fortement changé. Les ventes de poulets de batterie ont diminué de 11% et celles de poulets de plein air ont augmenté de 36%. Oui l'information a un impact sur le consommateur et l'industriel. Pour ne pas perdre d'argent, l'industriel va s'adapter et essayer de répondre aux demandes du consommateur.

JLV : Les grandes toques françaises peuvent être des prescripteurs d'achats (exemple d'Alain Ducasse). Bonne transition. Les associations, la presse et les pouvoirs publics ont un rôle important pour délivrer une information aux consommateurs pour qu'ils sachent précisément quelles sont les conditions d'élevage mais aussi d'abattage.

LC : On se bat pour cela, car l'étape initiale de toute prise de conscience, c'est l'information. Certaines personnes ne veulent pas savoir, d'autres veulent s'informer et je pense que c'est une grande majorité. Ces personnes qui consomment des produits d'origine animale veulent pouvoir faire un choix et se tourner vers des produits plus respectueux du bien-être animal. Mais, il n'y a pas d'étiquetage obligatoire en fonction du mode d'élevage pour l'instant, alors on y travaille aux niveaux européen et français.

JLV : Certains labels sont quasiment auto-attribués. Quelle garantie, quelle fiabilité peut-on leur accorder ?

LC : Il y a des labels propres aux marques, il y a aussi des labels nationaux mais tous ne prennent pas en compte le bien-être animal. Ce n'est pas facile pour le consommateur de produits animaux de s'y retrouver. Les labels recouvrent des réalités différentes. Le seul produit d'origine animale étiqueté selon le mode d'élevage, c'est l'œuf. On aimerait que cela s'applique à d'autres produits, mais aussi sur la taille de l'élevage et l'aspect environnemental.

On travaille sur ce sujet, ainsi on a développé le “Guide du consommateur responsable”. Notre objectif est d’accompagner les entreprises vers des produits plus respectueux du bien-être animal. Il y a des marchés pour cela. On travaille à valoriser les bonnes pratiques, des démarches de progrès pour que le niveau de base évolue et que les entreprises prêtes à aller plus loin puissent être accompagnées par notre équipe. Ce n’est pas évident, et les progrès peuvent être plus ou moins rapides.

JLV : Mais il y a une pierre d’achoppement, c’est le différentiel de prix.

LC : Il y a une notion économique. Mais à partir du moment où les gens sont informés sur les raisons de la différence de prix entre deux jambons, ils vont vite comprendre que le différentiel de prix n’est pas énorme si on intègre les coûts de l’élevage intensif avec l’impact sur l’environnement et sur la santé pour la collectivité. Le prix est relatif.

JLV : Qu’entendez-vous par des coûts qui impactent l’environnement et qui seraient supportés par la collectivité ?

LC : Le système d’élevage intensif semble *a priori* une façon de produire pas cher, mais c’est grâce à des subventions financées par nos impôts. Si on incluait tout l’impact environnemental ou santé comme l’antibiorésistance dans les produits issus de l’élevage intensif, on constaterait que ces produits coûtent cher. Mais le consommateur en supermarché ne voit que le prix d’achat, si on explique mieux il y a une prise de conscience.

Dans le logo de la campagne du CIWF (un lapin sortant de sa cage) la cage représente le symbole de l’élevage industriel : lapins en cage, poules en cage, truies en cage. Il faut arriver à une société où il n’y a plus de cage. L’idée est de faire sortir les animaux des cages pour avoir un élevage plus respectueux du bien-être animal pour des produits qui ne soient pas d’exception mais que l’on trouve majoritairement.

JLV : Concernant la loi d’avenir agricole soutenue par le ministre, quelle lecture en avez-vous après tout ce travail d’information et de pédagogie. Avez-vous obtenu gain de cause ?

LC : Certains parlementaires sont très réceptifs, on est content de leur fournir des informations. Il y a des signaux très forts en communication mais sur le terrain l’évolution est moins évidente. Il faut arriver à ce que la notion d’être sensible inscrite dans la réglementation, soit réellement appliquée au mieux. On parle d’élevage raisonné pour l’élevage extensif, de consommation raisonnée de produits carnés pour avoir une agriculture et une alimentation durables. L’élevage intensif n’a pas sa place. C’est une aberration économique. Il faut rester mobilisé et on voit auprès des adhérents combien c’est important.

JLV : Aymeric Caron, est-ce qu’on peut aimer l’animal que l’on mange ?

AC : Je crois qu’il y a des éleveurs qui font un très bon travail, qui aiment sincèrement leurs animaux, j’en suis persuadé. Il faut qu’on travaille avec eux et je le dis souvent dans des débats, la situation aujourd’hui des éleveurs en France est catastrophique. Même quand on est végétarien, comme moi, et qu’on ne souhaite pas manger d’animaux, il faut discuter et les choses doivent se faire petit à petit. J’ai bien conscience que la transition doit se faire dans la douceur.

Il n’en reste pas moins vrai que si on aime vraiment et sincèrement les animaux, à un moment on est confronté à cette question : pourquoi les tuer, pourquoi mettre au monde des animaux dont la vie sera écourtée de manière complètement anormale ? Même si on traite bien un cochon, même s’il n’est pas victime d’un système concentrationnaire industriel mais élevé dans une petite ferme, on va le tuer au bout de six mois alors que son espérance de vie est de 15 ans. On sait qu’un cochon a les mêmes caractéristiques qu’un chien en termes d’intelligence, de proximité avec l’homme et bien plus encore avec les xénogreffes et les xénotransplantations.



Je pense que si on aime réellement, sincèrement, profondément les animaux on en arrive à la conclusion qu'on n'a aucune raison de les tuer pour les manger puisque nous n'en avons pas biologiquement besoin. Maintenant j'ai conscience qu'il y a un amour sincère de la part des gens qui mangent de la viande parce que c'est ancré dans nos habitudes culturelles, qu'on a été élevé tout petit en nous expliquant qu'il est normal de manger des animaux. La nature est ainsi faite, il y a des animaux qu'on a le droit de cajoler comme les chiens et les chats et d'autres animaux qui seraient faits pour être mangés. On comprend qu'on a du mal à se défaire de cette habitude. Mais il y a d'autres cultures qui raisonnent différemment. Nous qui sommes fortement imprégnés par la pensée cartésienne qui a fait de l'animal un objet, nous avons un gros travail à faire. Si on aime profondément, sincèrement les animaux, on doit en arriver à la conclusion qu'on leur foute la paix *[longs applaudissements]*.

JLV : *No steak*, quand on est foncièrement végétarien, est-ce une utopie, est-ce facile à vivre au quotidien car trouver des protéines ne provenant pas de l'animal c'est difficile ?

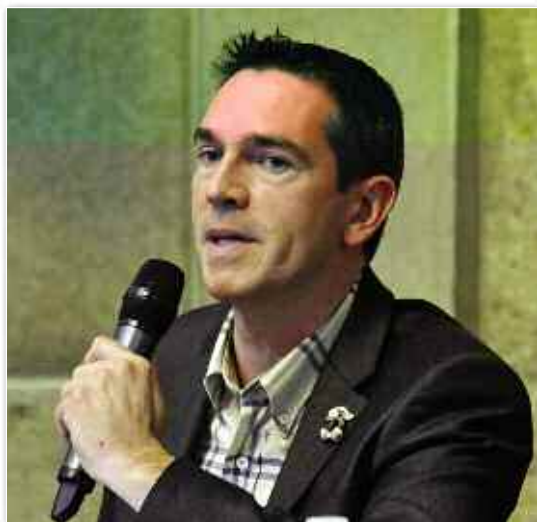
AC : Aujourd'hui en France, il est assez aisé d'être végétarien même si c'est encore un peu compliqué. On a un retard considérable par rapport à d'autres pays. On parlait d'industrie et d'économie, si vous allez dans des pays comme le Canada on trouve des marques concurrentes de produits végétariens. Au supermarché, vous achetez ces produits aussi facilement que tout autre. Néanmoins par rapport à il y a 20 ans, on arrive à se nourrir de façon végétarienne un peu plus facilement. Ce qui est plus compliqué c'est le végétalisme. Un régime sans aucun produit d'origine animale (sans œufs, sans lait) c'est plus compliqué au quotidien. Je l'affirme, même si mon livre met l'accent sur le végétarisme, il me semble qu'intellectuellement ce sont les végétaliens qui ont raison. Il faut pousser jusqu'au végétalisme, si on est complètement logique compte-tenu de la manière dont sont produits aujourd'hui les œufs ou le lait. Mais être végétalien aujourd'hui c'est très compliqué en France.

JLV : Anne de Loisy, concernant les conditions d'abattage, pensez-vous qu'on puisse faire des progrès en termes de transparence ? Est-ce que l'on rentre facilement dans un abattoir ?

ADL : Pour la transparence, il y a urgence. Les inspecteurs vétérinaires européens ont tiré la sonnette d'alarme. C'est même allé très loin en 2009, l'Europe a menacé d'interdire à la France d'exporter ses volailles à cause des conditions sanitaires d'abattage.

Le ministre de l'Agriculture vient d'annoncer l'embauche de 60 vétérinaires supplémentaires. C'est un effort louable mais largement insuffisant. Les vétérinaires ne sont pas en nombre suffisant pour contrôler et faire progresser les normes dans les abattoirs non-conformes. La réglementation prévoit que les vétérinaires puissent être autofinancés par les abatteurs et les transformateurs. Mais le problème c'est que ces abatteurs et transformateurs ont essayé de négocier pour ne pas payer ces taxes, de ne pas contribuer. Sauf qu'ils se tirent une balle dans le pied, en mettant sur le marché des produits qui peuvent présenter des problèmes bactériologiques responsables d'intoxications alimentaires d'où la défiance des consommateurs qui se demandent s'ils peuvent encore manger de la viande.

Il y a urgence à ouvrir les abattoirs aux visites (on comprend bien qu'on ne peut pas ouvrir à tout le monde). En France, les visites ne sont pas encadrées et à chaque fois que j'ai demandé une autorisation, je me suis vu opposer un refus systématique. Pour mon reportage, j'ai réussi à entrer grâce à l'OABA. J'ai accompagné Frédéric Freund lors de ses visites. Oui, il y a urgence car on est en train de mettre en danger toute la filière, tout notre système de production ou d'élevage. La question se pose aussi sur l'abattage rituel, faute de vétérinaires au poste des sacrifices.



Frédéric Freund : L'OABA a harcelé le directeur général de l'Alimentation et le Bureau de la protection animale sur le nombre d'animaux actuellement abattus sans étourdissement. Nous avons obtenu fin 2014 une réponse. En France, selon la DGAL, nous aurions 18% des bovins abattus sans étourdissement et 33% des petits ruminants. Pour nous, il y a de grands absents : plus de 920 millions de volailles en France. Elles sont majoritairement étourdies pour des raisons de cadence. Pour abattre 5000 volailles à l'heure, les chaînes sont automatisées. Comme les responsables du culte n'aiment pas trop le mot "étourdissement", les industriels ont arrondi les angles avec un étourdissement "léger". Les animaux reçoivent une légère décharge électrique qui les calme pendant 5 à 6 secondes, le temps que le sacrificateur leur tranche la gorge, mais se réveillent pendant la saignée. Ce n'est pas cela un étourdissement. Ce sont les constats que nous faisons, ce sont les mêmes constats que font les inspecteurs de la communauté européenne, de l'OAV dont parlait Anne de Loisy.

Même si on part sur 18% des bovins et 33% des petits ruminants, comme en France on a environ 6% de la population nationale concernée par les cultes juif et musulman (et encore de nombreux juifs et musulmans qui ne mangent pas halal et cachet) on arrive à la conclusion d'une dérive de l'abattage sans étourdissement. La dérogation à l'obligation d'étourdissement s'explique au niveau constitutionnel par la liberté de culte. Les industriels utilisent cette dérogation, non pas pour respecter les cultes, mais pour des raisons économiques et notamment à l'export. L'année dernière, le président de l'Interbev, Dominique Langlois se vantait dans la presse que 50% de la viande française exportée était halal : on a un début d'explication. Cette dérive est d'autant plus facilitée par l'opacité qui règne dans le système de distribution des viandes. Aujourd'hui on sait comment la poule a été élevée quand on mange un œuf, mais quand on mange un morceau de viande, on ne sait pas comment l'animal a été élevé et surtout pas comment il a été abattu. Forcément les industriels, qui abattent sans étourdissement, utilisent ce dont ont besoin les circuits dédiés halal et cachet, et la viande en surplus est introduite dans le circuit classique. C'est ce qu'ils appellent la complémentarité du circuit. Comme il n'y a pas d'étiquetage du mode d'abattage, ni vu, ni connu, je t'embrouille. Le consommateur mange halal ou cachet sans le savoir...

JLV : En clair, l'OABA demande un étiquetage extrêmement lisible sur les conditions d'abattage, au même titre que pour les modes d'élevage.

FF : Des juifs nous ont dit : "c'est scandaleux vous allez mettre une étoile jaune sur le paquet de viande". Quand on vous dit cela dans une assemblée plénière, c'est pour couper court au débat. Il est hors de question de stigmatiser telle ou telle religion. Ce que nous souhaitons, c'est informer clairement les consommateurs et on peut le faire par un étiquetage tout à fait valorisant. Par exemple, on peut reprendre le code des œufs : 0 pas d'étourdissement, 1 étourdissement mécanique, 2 étourdissement électrique, 3 étourdissement gazeux. Certains abattoirs apposent sur la viande qu'ils distribuent l'étiquette "abattage conventionnel garanti". C'est un étiquetage positif, valorisant.

JPK : L'OABA a eu une démarche constructive en établissant la liste des abattoirs qui ne dérogent pas à l'obligation d'étourdissement. Les consommateurs qui ne veulent pas manger halal ou cachet, qui ne veulent pas manger de la viande provenant d'un animal abattu sans étourdissement, peuvent trouver la liste des abattoirs ne dérogeant pas à l'obligation d'étourdissement. Il faut que les consommateurs aient un choix possible. Quand il y a eu l'étiquetage des œufs, cela n'a pas entraîné une baisse de la consommation des œufs, elle s'est déportée sur d'autres modes d'élevage que la batterie. Ce que l'on demande avec fermeté c'est un étiquetage qui permet de connaître le mode d'élevage (certains ne sont pas compatibles avec le bien-être animal) et la méthode d'abattage pour que l'on ne soit plus au 21^{ème} siècle obligé de consommer sans le savoir de la viande provenant d'un animal abattu de façon rituelle.

JLV : Je me tourne vers Maître Eva Souplet : est-ce facile aujourd'hui de tenir une plaidoirie au nom de l'OABA lorsque l'on a en face de soi un éleveur qui abandonne ou maltraite ses animaux ? Les magistrats sont-ils sensibles à l'écoute des préoccupations des associations de protection animale ?

Maître Eva Souplet : En fait cela a beaucoup évolué. Il y a 25 ans lorsque je plaçais des affaires pour des vaches maltraitées, on me disait pourquoi vous acharner contre cet éleveur qui a maltraité sa vache puisque de toute façon elle est destinée à être abattue.

Aujourd'hui on n'est plus dans cette vision des choses, mais on reste loin de ce qu'on voudrait. Les textes en matière pénale sont protecteurs, ils permettent l'interdiction d'exercer et de détenir. Il faut dire, que lorsqu'une affaire arrive au tribunal, c'est après d'énormes souffrances animales, après des mises en demeure. Les services vétérinaires sont déjà intervenus ainsi que les associations. On arrive avec un dossier où il y a eu de nombreuses mortalités. La situation de l'éleveur est parfois difficile. Lorsque je rentre dans une audience, je ne sais pas comment le magistrat va percevoir la situation avec sa sensibilité et la situation sociale de l'agriculteur. On arrive au bout du bout, on a déjà tendu la main à l'éleveur qui probablement à un moment donné a décroché et par conséquent aujourd'hui il est temps de lui retirer ses bêtes, de lui interdire de continuer à exercer ce métier, qu'il n'exerce plus bien du tout et cela au détriment du bien-être animal. Si je vois que le magistrat n'est pas très sensible à cela, j'axe ma plaidoirie sur la sécurité publique. Je m'adapte. Aujourd'hui on a des textes qui sont protecteurs et des magistrats qui comprennent qu'on vient pour faire passer un message de protection animale.



FOG : La cause animale est un combat difficile. Ce qui a été dit par Frédéric Freund montre qu'on est arrivé à la honte de la jungle. On a entendu beaucoup de choses sur le sanitaire et je comprends ce combat mais il ne m'intéresse pas. Il y a surtout un combat humanitaire. Il faut être humain avec les bêtes. Il faut que cela cesse. Il faut de la transparence. Il est difficile d'admettre que l'accès aux abattoirs soit interdit (c'est plus difficile de rentrer dans un abattoir qu'à Fort Knox) c'est complètement anormal. Deuxième scandale : c'est l'absence totale de traçabilité. On connaît celle du poireau et pas celle de la viande. C'est à nous de le hurler, de le dire en permanence.

Dernier point : il faut défendre la cause animale dans tous les domaines, de l'élevage à l'abattoir. Je voudrais saluer le travail important, extraordinaire que mène depuis plus de 50 ans l'OABA.

[longs applaudissements].

JPK : Merci Franz-Olivier pour cette conclusion. Merci à Jean-Luc Vuilleminot d'avoir animé ce débat qui nous a permis d'entendre nos quatre intervenants et nos invités, au premier rang desquels Geneviève Gaillard.

[longs applaudissements].



Léopoldine Charbonneaux
Directrice de CIWF France

Aymeric Caron
auteur de *No Steak*

Franz-Olivier Giesbert
auteur de *L'animal est une personne*

Anne de Loisy
auteure de *Bon appétit*



Intervention du représentant du ministre de l'Agriculture



Docteur Jean-Luc Angot

Directeur général adjoint de l'Alimentation
Représentant de la France à l'OIE
(Organisation mondiale de la santé animale)
Chef des services vétérinaires européens en France

C'est avec un grand plaisir que j'ai répondu à votre invitation pour cette occasion très particulière que représente le cinquantième anniversaire de la reconnaissance d'utilité publique de l'OABA ainsi que le centième anniversaire de la naissance de Jacqueline Gilardoni, fondatrice visionnaire de l'association et j'en suis très honoré.

En un demi-siècle, les modes d'élevage ou d'abattage ont profondément évolué, mais l'action des organisations de protection animale reste évidemment déterminante pour une prise en compte toujours meilleure de la sensibilité de l'animal. A ce titre, je souhaite avant tout saluer la mobilisation sans faille de l'OABA et de son Président, depuis toutes ces années pour défendre la cause animale dans les élevages ou les abattoirs.

S'agissant des propos tenus lors du débat, il me semble utile de vous préciser certains points. Je souhaite surtout vous confirmer la forte volonté du ministère de l'Agriculture de travailler collectivement en faveur du bien-être animal au travers de la première stratégie nationale en faveur du bien-être animal qui verra le jour dans les prochains mois.

En ce qui concerne l'évolution récente du code civil, que d'aucuns considèrent comme n'ayant qu'une portée symbolique, elle représente un signe fort en faveur de la prise en compte de la sensibilité de l'animal qu'il soit de rente, de compagnie ou encore utilisé à des fins scientifiques.

Cette avancée à mettre au compte de la mobilisation des organisations de protection animale ne doit pas être sous-estimée. Elle permet évidemment de mettre en cohérence le code civil avec le code rural mais permettra d'éviter l'amalgame entre l'animal et un bien meuble. D'éventuelles jurisprudences nous diront à l'avenir quels impacts aura réellement cette toute récente évolution juridique.

Je souhaite évoquer la récente loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt qui a fixé un cap important, celui de l'agro-écologie. Les mesures en faveur du bien-être animal devront pleinement s'y intégrer et ainsi témoigner d'une volonté de fixer à l'agriculture française des objectifs forts de performance économique et sociale et de respect de l'environnement, des paysages et du bien-être animal. La loi marque ainsi une étape importante dans la poursuite de la politique publique conduite par le ministre vers la promotion de pratiques et de systèmes de production innovants et durables.

Ce modèle agro-écologique, la France le portera au niveau international et fera en sorte que les considérations de bien-être animal ne soient pas oubliées.



Il convient également de noter que cette loi a introduit la notion de centre national de référence en bien-être animal. Ce CNR, ainsi placé dans la loi au même niveau que les laboratoires sanitaires, reste désormais à organiser dans le cadre de la stratégie nationale que j'évoquerai dans quelques instants.

Revenons en premier lieu sur les images présentées, reflets d'une industrialisation, probablement à l'excès, des productions animales. Je rappelle d'abord qu'elles ne proviennent pas de nos élevages. Ainsi, à titre d'exemple, la France est l'un des États qui se distinguent par l'accès au pâturage de la très grande majorité des troupeaux laitiers.

Face à ces images, je souhaite particulièrement insister sur le modèle agricole promu par le ministre, favorable à une exploitation familiale traditionnelle sur notre territoire.

Pour s'en convaincre, il faut rappeler les orientations fortes de la nouvelle PAC plus juste et plus favorable à l'emploi et à l'élevage. La France a ainsi fait le choix de soutenir les exploitations de petite et de moyenne taille (maximales pour les 52 premiers hectares) et de prévoir des primes à la "vache allaitante" maximales jusqu'à la 50^e tête de bovin puis dégressives au-delà. Il s'agit bien ici de mesures en faveur des exploitations familiales, mesures spécifiquement mises en place en France en cohérence avec le modèle agro-écologique.

Ne nions toutefois pas que certaines des pratiques que nous venons d'observer sont appliquées en France, tel que le broyage des poussins. Cet exemple m'offre une transition vers notre projet stratégique qui comportera un axe fort sur l'évolution de certaines pratiques, notamment celles de mise à mort.

Dans un contexte actuel d'attentes sociétales nouvelles et de tensions sur les productions animales et d'attentes nouvelles du citoyen, le ministre a souhaité que soit élaborée une stratégie d'actions prioritaires à conduire dans les cinq prochaines années en faveur du bien-être animal. La France va donc se doter pour la première fois d'un projet ambitieux en la matière et adapté aux problématiques nationales.

Un projet de feuille de route recensant ces actions prioritaires à conduire a été présenté et débattu avec vous lors des comités d'experts du CNOPSAV de novembre 2014 et mars 2015. Cette feuille de route a pour objectif de permettre le dialogue entre les différentes parties représentées au CNOPSAV, professionnels et organisations de protection animale, afin d'étoffer ensemble les axes stratégiques retenus, pour le progrès en matière de bien-être des animaux.

Cinq axes ont à ce jour été retenus. Il s'agit de :

1. Partager le savoir et promouvoir l'innovation et la recherche,
2. Responsabiliser les acteurs à tous les niveaux,
3. Poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse de l'animal,
4. Prévenir et être réactif face à la maltraitance animale, respecter le monde du vivant,
5. Informer chacun des avancées et des résultats du plan d'action, communiquer.

Stratégie de la France pour le bien-être des animaux 2015 – 2020

Le bien-être animal
au cœur d'une activité durable



Cette future stratégie ministérielle donne une large place aux organisations de protection animale, partenaires légitimes pour le respect du bien-être animal. L'implication des organisations dans les discussions et réflexions est en effet attendue à plusieurs niveaux, aussi bien sur le terrain que dans les missions nationales auxquelles elles peuvent être associées.

Une mutation dans les esprits est attendue afin que la perception du bien-être animal change et qu'il devienne un facteur d'agriculture durable et de compétitivité de la production au même titre que les considérations environnementales ou sanitaires.

Les organisations de protection animale ont évidemment un rôle clé à jouer dans cette évolution des mentalités et dans le succès de cette nouvelle stratégie nationale établie en co-construction avec le monde professionnel et le monde associatif.

La future stratégie française devrait être validée avant l'été prochain et le plan d'action pour chaque axe, défini avant la fin de l'année 2015. Elle a été présentée par le Ministre Stéphane Le Foll au Commissaire européen pendant le salon de l'agriculture ainsi qu'aux responsables de la DG Santé, qui l'ont trouvée très intéressante. Elle pourrait servir de trame à une véritable stratégie européenne.

Je voudrais également souligner ici l'action de nos services qui effectuent un travail d'une grande qualité dans les contrôles au titre de la protection animale dans les DDecPP. L'an passé, ce sont 14 788 contrôles qui ont été réalisés sur le territoire français, dont 1 339 ont concerné le suivi des élevages porcins mis en demeure de mettre leurs bâtiments de truies gestantes en conformité avec la réglementation européenne. Cette très large mobilisation des inspecteurs sur le terrain a conduit à assurer la totale conformité des bâtiments hébergeant des cochettes et des truies gestantes depuis juillet 2014.

Je souhaite également saluer l'important travail du Bureau de la protection animale de la DGAL, sous l'égide de Jérôme Languille.



Il nous reste à clore le plan de mise aux normes des bâtiments de palmipèdes gras. Sachez là encore que nos services seront mobilisés pour relever toutes infractions et mettre fin à l'activité des établissements non conformes. Sur ce sujet, il est utile de rappeler le travail fait sur l'analyse de risque afin de cibler au mieux nos inspections et d'adapter nos fréquences d'inspection à la situation et aux spécificités des élevages.

S'agissant de la protection animale lors de l'abattage, sujet sur lequel l'OABA s'est particulièrement investie, vous avez souhaité obtenir des précisions sur les statistiques concernant l'abattage réalisé sans étourdissement.

Vous savez que cette pratique a fait l'objet d'un encadrement renforcé ces dernières années. Ainsi depuis l'entrée en application, le 1er juillet 2012, du décret et de l'arrêté du 28 décembre 2011 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux, les exploitants tiennent à jour un système d'enregistrement permettant de vérifier que l'usage de la dérogation correspond à des commandes commerciales ou à des ventes qui le nécessitent.

Ces enregistrements sont mis à disposition des services vétérinaires en abattoir, qui vérifient la bonne tenue de ces registres et la concordance, *a posteriori*, entre des lots effectivement abattus sans étourdissement et l'existence de commandes ou de ventes effectivement réalisées.

Les données enregistrées dans chacun des 128 abattoirs de boucherie dérogeant à l'étourdissement et contrôlées par les services vétérinaires ont pu être collectées au niveau national dans le système d'information du ministère en 2014. Ces contrôles ont permis de déterminer que le pourcentage d'animaux abattus sans étourdissement au niveau national représente environ 18 % des abattages totaux de bovins (veaux inclus) et 28 % des abattages totaux de petits ruminants (ovins et caprins). En ce qui concerne les volailles, le traitement des données est en cours.

Pour faire écho aux films projetés en préambule de cette réunion, mais également en tant que représentant de la France à l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE), je souhaitais évoquer aujourd'hui avec vous les enjeux mondiaux et les actions menées au niveau international en matière de bien-être animal.

L'OIE réunit 180 pays engagés dans la promotion mondiale de la santé et du bien-être animal et réaffirme constamment que la santé animale est une composante clé du bien-être animal et *vice versa*. Le bien-être animal avait été défini pour la première fois comme un domaine d'action prioritaire dans le cadre du Plan stratégique de l'OIE pour la période 2001-2005. Les pays membres de l'OIE ont, entre autres, donné mandat à l'organisation d'élaborer des normes, des recommandations et des lignes directrices sur les pratiques applicables en ce domaine.

Chaque session générale annuelle de l'OIE est le lieu d'examen et d'adoption de nouvelles normes et lignes directrices intergouvernementales qui participent à l'amélioration du bien-être et de la santé animale dans le monde. La prochaine session générale aura lieu en mai prochain à Paris.

Le groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal a été officiellement mis en place en 2002. Les principes directeurs dans le domaine du bien-être animal sont intégrés au Code de l'OIE sous forme de chapitres thématiques : recommandations générales, recommandations sur le transport déclinées par voie (terrestre, maritime, aérienne), recommandations sur l'abattage, recommandations sur l'élevage par espèces ou par types de production (bovins allaitants, poulets de chair, vaches laitières, équidés de travail...).

Le point fort de ce travail, qui permettra de relever les défis mondiaux qui se préparent, est constitué par son vaste réseau de décideurs nationaux, de scientifiques de haut niveau et de partenaires, tant professionnels que non gouvernementaux.

Il reste encore beaucoup de travail pour élever le niveau de bien-être animal à travers le monde, notamment dans les pays en développement, où ce n'est malheureusement pas la préoccupation première.

La France joue un rôle moteur à l'OIE pour promouvoir le bien-être animal au niveau mondial en participant notamment à la plate-forme européenne mise en place il y a deux ans et au travail de préparation des normes et recommandations.

L'implication et les actions des organisations de protection animale, comme l'OABA, doivent être saluées car elles conduisent en effet à un plus grand respect de l'animal et participent à l'évolution des mentalités, mais également, par le dialogue et sous réserve d'échanges constructifs, à faire avancer les pratiques et même faire évoluer la réglementation.

À cet égard, je tiens à vous remercier pour votre investissement et je tiens à souligner le rôle décisif qu'est le vôtre en tant que relais de l'opinion du citoyen et du consommateur responsable. À ce titre, l'administration et le pouvoir politique doivent être attentifs à vos remarques, demandes et à vos actions.

La stratégie nationale qui va être lancée renforcera encore les actions partenariales. Pour la première fois, notre pays va se doter d'une stratégie nationale, ambitieuse, pour le bien-être des animaux, qui s'inscrira au cœur d'une activité durable.

Quelques questions simples engagent l'avenir de notre système de production agricole. Dans cinq ans, dans dix ans, aurons-nous gagné le pari de la prévention de la maltraitance animale ?

Les pratiques d'élevage et d'abattage peu respectueuses auront-elles reculé ? L'état de bien-être ou bientraitance des animaux en général et des "bêtes d'abattoirs" en particulier se sera-t-il amélioré ?

Cette année, le Ministre Stéphane Le Foll va donner un cap, tracer un chemin et fixer des objectifs.

La stratégie nationale pour le bien-être des animaux permettra de concrétiser les engagements du ministre à produire de manière plus respectueuse, engagements formulés lors de la promulgation de la loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Cette refondation passe par de nouvelles pratiques, une transformation culturelle qui rencontrera inévitablement des résistances ou se heurtera aux habitudes.

Le ministère de l'Agriculture souhaite pouvoir compter sur l'OABA pour participer au succès de ce projet et je tiens par avance à vous en remercier. Je souhaite un bon anniversaire et une longue vie à l'OABA !



Question posée par Audrey Groensteen :

Vous avez dit que le ministère voulait soutenir les petites fermes, ne trouvez-vous pas paradoxal que le ministère soutienne parallèlement la multiplication des fermes-usines partout en France (1000 vaches, 250000 volailles, 1500 porcs en Vendée...) ?

Vous affirmez faire en sorte que la réglementation "protection animale" dans le cadre du gavage soit rapidement appliquée, mais comment expliquez-vous que parallèlement, l'Etat finance chaque année les publicités pour le foie gras dans les médias ?

Réponse de Jean-Luc Angot :

Ce n'est pas parce que le ministère laisse les fermes-usines s'ouvrir qu'il les soutient.

On n'a jamais dit que le ministère était contre le foie gras. Parallèlement le ministère finance des recherches de méthodes alternatives au gavage.

Le Dr Audrey Groensteen est rédactrice de la Newsletter de l'OABA et responsable du compte Facebook

Médaille d'honneur de l'OABA

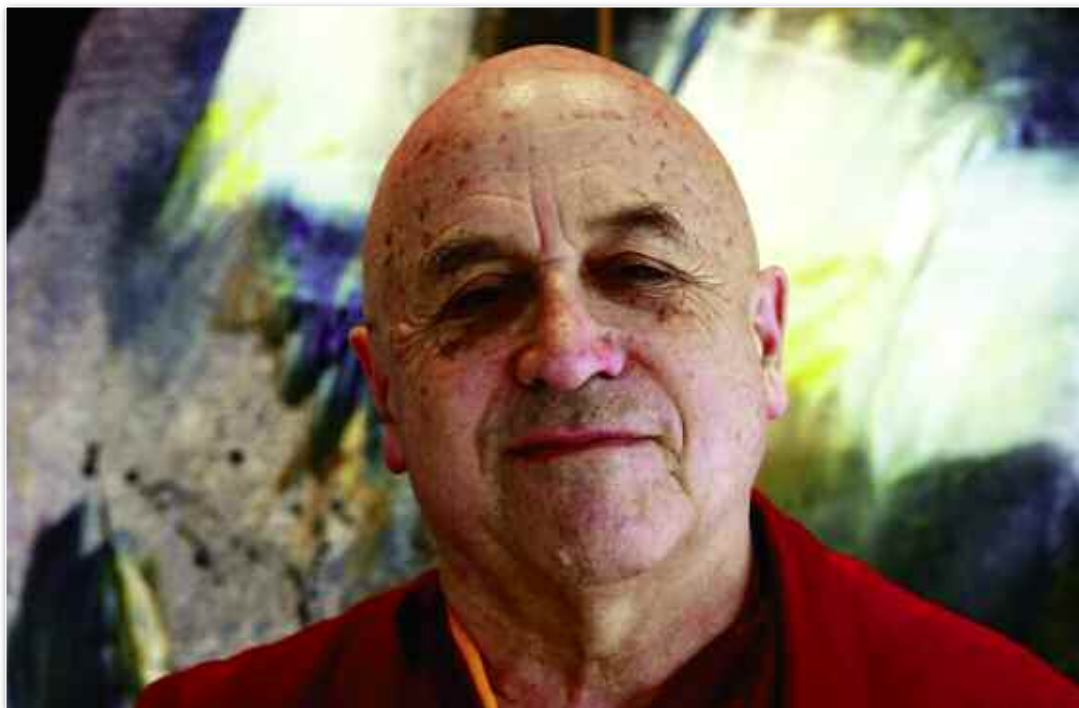


décernée à Matthieu Ricard

Médaille d'honneur de l'OABA

décernée à Matthieu Ricard

Nous avons souhaité mettre à l'honneur un homme qui a conquis le cœur de ceux qui aiment les animaux, de ceux qui respectent toutes vies. Après son *Plaidoyer pour l'altruisme*, il nous livre un formidable *Plaidoyer pour les animaux*. Il nous invite à étendre notre bienveillance à tous les êtres sensibles : humains et animaux. Matthieu Ricard n'ayant pas pu se joindre à nous, retenu au Népal, a souhaité nous adresser un message vidéo.



Je remercie infiniment l'OABA de m'avoir accordé son prix d'honneur pour l'année 2015 à l'occasion de vos 50 années de reconnaissance d'utilité publique. Cela me donne encore davantage de courage pour ce combat que nous menons en commun pour épargner tant de souffrances inutiles aux animaux, les autres êtres sensibles.

Nous avons fait d'immenses progrès de civilisation en apprenant à respecter les droits de l'homme, à accorder une valeur non négociable à la vie humaine, mais il subsiste une incohérence fondamentale dans notre système d'éthique dans la mesure où nous dévalorisons la vie des animaux sauf si cette valeur est marchande.

Il est inacceptable de continuer à instrumentaliser ainsi les animaux, à les considérer finalement comme des produits de consommation, des machines à faire des saucisses. Toutes ces souffrances inutiles en fait nuisent à tous. Tout le monde y perd. Tout d'abord les animaux en premier bien sûr : cent milliards d'animaux terrestres périssent chaque année pour notre consommation, mille milliards d'animaux marins.

Ensuite les inégalités dans le monde : on sait que 770 millions de tonnes de grains qui pourraient être consommés par les populations les plus pauvres sur terre sont expédiées des pays du sud vers les pays du nord qui consomment considérablement plus de viande que les pays pauvres.

Il y a aussi les générations à venir qui perdent puisque l'on sait maintenant que la chaîne de l'élevage industriel destiné à la production de viande constitue la deuxième cause d'émission de gaz à effet de serre, avec environ 15 %, après les habitations et avant les transports. C'est aussi aux générations futures et à la biodiversité que nous nuisons par cette consommation excessive de viande et la maltraitance des animaux. Et ce n'est même pas, on le sait maintenant, bon pour la santé humaine.

Mais plus que tout il est véritablement inadmissible d'avoir tant d'indifférence, tant de cruauté pour des êtres sensibles qui, comme nous, souhaitent par tous les moyens possibles échapper à la souffrance. Il est donc indispensable que tous ensemble nous fassions tout ce qui est possible afin de diminuer les souffrances des animaux.

Cela doit se faire par notre action militante, par un changement d'attitude de ceux qui pratiquent l'élevage et aussi au niveau des instances gouvernementales qui doivent se rendre compte que les animaux, comme le dit le code civil, sont des êtres sensibles et qu'à des êtres sensibles on n'inflige pas des souffrances et une mort inutiles.

Donc merci pour ce Prix qui m'honore, qui me touche, qui m'encourage et encore une fois une immense gratitude pour votre action.

Assemblée générale de l'OABA



Samedi 11 avril 2015

Palais d'Iéna

Compte-rendu de séance

L'assemblée générale 2015 de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs s'est tenue le samedi 11 avril 2015, à Paris, au Palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Pour la 14ème année consécutive, la réunion était présidée par le Docteur Jean-Pierre Kieffer, aux côtés des membres du Conseil d'administration et du directeur, Frédéric Freund.

Le bureau de l'assemblée générale était composé du Président, le Docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer, du Vice-président Maître Alain Monod avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, de la Secrétaire générale Danielle Heuse, du Trésorier Laurent Bodin et de la Secrétaire adjointe le Docteur Bénédicte Iturria-Ladurée.

Monsieur Allain Bougrain-Dubourg, Président de la Ligue pour la protection des oiseaux, membre du CESE, accueillait l'assemblée générale de l'OABA au Palais d'Iéna.

Le Président ouvrait la séance par des remerciements à Allain Bougrain-Dubourg, dont le parrainage a permis la réunion dans cet hémicycle de la troisième Chambre de la République. Un tableau peint par Brigitte Renard, représentant une oie cendrée lui était offert en témoignage de son engagement pour la protection de cet oiseau migrateur.

L'Assemblée générale de l'OABA réunissait cette année de nombreux représentants d'associations de protection animale et d'organisations professionnelles ; Madame la Députée des Deux-Sèvres Geneviève Gaillard présidente du Groupe parlementaire d'études pour la protection des animaux ; Monsieur Jean-Luc Angot directeur général adjoint de l'Alimentation et Monsieur Jérôme Languille chef du Bureau de la protection animale du ministère de l'Agriculture.

Plus de 220 adhérents et invités participaient à cette réunion. Les adhérents qui n'avaient pas pu être présents avaient témoigné leur confiance en adressant 720 pouvoirs.



■ Célébration d'anniversaires

Centième anniversaire de la naissance de Madame Gilardoni, fondatrice de l'OABA

Le Président Jean-Pierre Kieffer évoquait le parcours de Jacqueline Gilardoni fondatrice de l'OABA en 1961, qui présida cette association pendant 40 ans, jusqu'à son décès en 2001. Un diaporama évoquait ces 40 années consacrées à la cause animale.

Cinquantième anniversaire de la reconnaissance d'utilité publique

Le Vice-président Alain Monod présentait le parcours de l'OABA pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique le 17 avril 1965, célébrant ainsi le cinquantième anniversaire de cette reconnaissance.

■ Débat

Un débat était consacré à l'industrialisation de l'élevage et de l'abattage des animaux avec les conséquences sur le bien-être animal et l'environnement. En introduction, des extraits des films *Samsara* et *Baraka* de Ron Fricke étaient diffusés, illustrant l'industrialisation de l'élevage dans le monde. Ce débat était animé par le journaliste Jean-Luc Vuilleminot et faisait intervenir quatre invités : Franz-Olivier Giesbert, auteur du livre *L'animal est une personne* ; Aymeric Caron, auteur du livre *No Steak* ; Anne de Loisy, auteure du livre *Bon appétit* et Léopoldine Charbonneaux, présidente de CIWF France. Plusieurs personnes dans la salle étaient invitées à intervenir, dont la Députée Geneviève Gaillard, l'éleveur Max Josserand, notre directeur Frédéric Freund, le Docteur Bénédicte Iturria-Ladurée et Maître Eva Souplet. La parole était ensuite donnée à la salle pour réagir à ce débat.



Des tableaux peints par Brigitte Renard étaient offerts à Luce Lapin rédactrice des *Puces de Charlie Hebdo*, à Franz-Olivier Giesbert et à Aymeric Caron.

Intervention du représentant du ministre de l'Agriculture

Le Docteur Jean-Luc Angot, Directeur général adjoint de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture, est revenu sur les images d'élevages industriels dans le monde présentées en ouverture du débat, pour rappeler les aides apportées par la France aux exploitations de petite et moyenne taille. Il est revenu sur la récente modification du code civil et sur la loi d'avenir de l'agriculture. Il a présenté la stratégie d'actions prioritaires du ministère à conduire en faveur du bien-être animal pour les cinq prochaines années. Il a souligné les contrôles effectués au titre de la protection animale par les DDPP et par le Bureau de la protection animale. En conclusion, il a souhaité saluer l'implication de l'OABA qui conduit à plus de respect de l'animal, en participant à l'évolution des mentalités. Il a confirmé la volonté du ministère à travailler avec notre association pour améliorer les conditions d'élevage et d'abattage.



Médaille d'honneur de l'OABA

L'OABA a souhaité mettre à l'honneur un homme qui a conquis le cœur de tous ceux qui aiment les animaux et qui respectent toutes vies. Après son plaidoyer pour l'altruisme, il nous a livré un formidable plaidoyer pour les animaux qui nous invite à étendre notre bienveillance à tous les êtres sensibles : humains et animaux. Matthieu Ricard n'avait pas pu se joindre à nous, retenu au Népal, mais il avait souhaité nous adresser un message vidéo qui était diffusé.



Assemblée générale

Rapport d'activité

Le Président Jean-Pierre Kieffer et le Directeur Frédéric Freund ont présenté le rapport d'activité pour l'année 2014 et le premier trimestre 2015. Ce rapport d'activité était adopté à l'unanimité.



Rapport moral

Le Président Jean-Pierre Kieffer a donné lecture de son rapport moral, dans lequel il a présenté les espoirs et les déceptions en matière de protection animale.

Rapport financier

Monsieur Laurent Bodin, trésorier de l'OABA, a présenté le rapport financier pour l'année 2014. Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable, avait donné quitus sur la gestion des comptes arrêtés au 31 décembre 2014. Le commissaire aux comptes Monsieur Nicolas Mazuranok a présenté son rapport concluant à la bonne gestion et à la sincérité des comptes présentés par l'OABA. Ce rapport financier était approuvé à l'unanimité.

Le montant de la cotisation reste fixé à 30 euros pour les membres adhérents et à 200 euros pour les bienfaiteurs

Elections statutaires

Conformément aux statuts, il a été procédé au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Les quatre administrateurs sortants ont été réélus à l'unanimité :

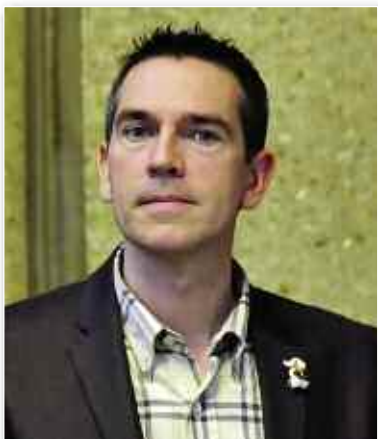
Jean-Marie Caronna, magistrat

Gilles Quinet, contrôleur général honoraire des services vétérinaires

Alain Monod, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Jean-Pierre Kieffer, vétérinaire





Frédéric Freund
Directeur de l'OABA

Le Président Jean-Pierre Kieffer présentait le fonctionnement de l'OABA, avant de donner la parole au Directeur Frédéric Freund pour commenter l'activité au cours de l'année 2014 et du premier trimestre 2015.

■ Fonctionnement de l'OABA

L'OABA est la seule association reconnue d'utilité publique spécialisée dans la protection des animaux de ferme. Depuis un demi-siècle, son fonctionnement répond aux obligations strictes des associations RUP.

Le **conseil d'administration** est composé de douze membres dont les compétences professionnelles permettent de mieux aborder les aspects scientifiques et juridiques de la protection des animaux : vétérinaires, avocats, magistrat, ingénieurs agricoles, conseiller en gestion.

Le **secrétariat** est composé de quatre personnes qui assurent les tâches administratives avec compétence et dévouement. Elles sont placées sous l'autorité du directeur administratif. L'OABA est propriétaire de ses bureaux situés dans la Maison des vétérinaires où sont regroupées d'autres associations.

Le **directeur administratif**, Frédéric Freund, embauché il y a dix ans, est l'homme-orchestre de l'association. Sa formation juridique et son expérience dans des organisations de protection animale permettent à l'OABA de mener avec efficacité des actions contentieuses contre les auteurs de mauvais traitements aux animaux. Il est aidé pour les procédures par deux avocats qui siègent au conseil d'administration. Homme de terrain, il intervient pour des saisies d'animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins et confiés à l'OABA. De plus en plus fréquentes, ces interventions se déroulent dans des conditions difficiles devant la souffrance des animaux et la misère des éleveurs. Environ un millier d'animaux, essentiellement des bovins et ovins, ont ainsi été confiés à notre association au cours de l'année écoulée. Le directeur gère nos troupeaux du bonheur répartis dans douze fermes partenaires dans l'Hexagone et les visite régulièrement.



Nos délégués enquêteurs, vétérinaires, techniciens des services vétérinaires, ou directeur d'abattoir à la retraite, interviennent sur des élevages en difficulté, sur des marchés et dans des abattoirs. Mais des établissements d'abattage ferment de plus en plus souvent leurs portes à nos délégués, à la suite de la diffusion à la télévision d'images dénonçant des pratiques inacceptables dans certains abattoirs. C'est un recul regrettable pour l'amélioration des opérations au poste d'abattage, poste le plus sensible, mais souvent le moins inspecté par les services vétérinaires.

Un réseau de professionnels apporte son concours à nos sauvetages d'animaux : vétérinaires praticiens, avocats, gendarmes, transporteurs et hébergeurs. Il convient aussi de souligner les relations constructives entretenues avec certains agents des DDPP qui nous informent des cas de maltraitements et qui participent sur le terrain aux saisies des animaux.

Un réseau de bénévoles contribue à la communication de l'OABA sur les réseaux sociaux.

Comme chaque année, nous soulignons que ce fonctionnement et ces actions de l'OABA ne sont possibles que grâce au soutien de nos **adhérents et donateurs** fidèles que nous remercions de nous donner les moyens d'agir. La mission d'intérêt public de nos actions de sauvetage ne bénéficie d'aucune aide extérieure. L'OABA ne reçoit aucune subvention, ce qui permet de rester indépendant et de garder une totale liberté d'expression.

Représentativité de l'OABA

L'OABA siège dans des comités consultatifs, participe à des groupes de travail, collabore à des études scientifiques et sociétales sur le bien-être animal.

❑ *Conseils en matière de politique sanitaire et de bien-être animal*

L'OABA est membre, au titre de la protection animale, du Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale placé auprès du ministère chargé de l'agriculture. Le CNOPSAV est consulté sur la politique sanitaire animale et sur les projets de textes réglementaires relatifs à la santé et à la protection des animaux.

Un comité d'experts "Bien-être animal" composé de plusieurs organisations nationales de protection animale, dont l'OABA, a été créé en novembre 2013. Une réunion de mars dernier était en particulier consacrée à la présentation de la "*Stratégie de la France pour le bien-être des animaux 2015-2020*" dont l'OABA attend les avancées concrètes.

Les Conseils régionaux d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale sont placés sous l'autorité de chaque préfet de région. L'OABA est membre de quatorze CROPSAV. Leur vocation est surtout de traiter les questions sanitaires.

❑ *Comité de pilotage interministériel pour l'Aïd al Adha (Aïd el kebir)*

L'OABA est la seule association de protection animale invitée à participer à la réunion du comité de pilotage de l'Aïd el kebir, sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice. Deux réunions se sont tenues en 2014, l'une en avril pour faire un bilan de 2013 et l'autre en juin pour préparer la fête musulmane qui débutait le 4 octobre 2014.

Comme chaque année, des abattoirs temporaires étaient agréés. Ils étaient au nombre de 63, cette année 2014 : un record à nouveau battu. Sur ces sites temporaires, il est souvent difficile de faire respecter la réglementation relative à l'hygiène et la protection animale, en particulier en ce qui concerne le matériel de contention des animaux, la formation du personnel et l'autorisation à la dérogation de l'obligation d'étourdissement.

De nombreux sacrifices étaient pratiqués clandestinement à la maison, l'Aïd el kebir 2014 tombant un week-end. Les auteurs et les complices de ces abattages hors abattoirs sont passibles de peines d'emprisonnement (jusqu'à 6 mois) et d'amende (jusqu'à 15 000 euros).

L'OABA a obtenu plusieurs condamnations en 2014, en particulier devant le tribunal correctionnel d'Evreux en juin et celui de Montpellier en octobre, qui infligeaient des amendes aux contrevenants, mais surtout des interdictions professionnelles pendant cinq ans.

L'OABA a participé à la rédaction d'un "Guide pratique de recommandations pour les abattoirs temporaires" préparé par des élèves inspecteurs de l'Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV). Espérons que les préfetures en tiendront compte lors de la délivrance des agréments et que les services vétérinaires sauront les faire respecter.



❑ *Audition sur l'étiquetage par la Commission européenne*

Le FCEC (Food Chain Evaluation Consortium) dirigé par Agra CEAS Consulting et en partenariat avec Pragma Research, a conduit une étude pour la DG SANCO de la Commission européenne sur l'information des consommateurs sur l'étourdissement des animaux avant l'abattage. L'OABA s'était manifestée auprès de la Commission européenne afin de l'informer sur les résultats d'un sondage réalisé pour l'OABA et One Voice sur les attentes des consommateurs français en matière d'étiquetage des viandes. Notre association était auditionnée en mars 2014 par les services d'Agra CEAS Consulting.

❑ Groupes de travail AFNOR (Agence française de normalisation)

L'OABA participe à deux groupes de travail :

Le premier, sur le bien-être des animaux utilisés pour la production d'aliments, a pour but de développer une spécification technique internationale (norme ISO) qui permettra de promouvoir l'harmonisation internationale des référentiels en termes de bien-être des animaux utilisés pour la production d'aliments.

Le second concerne le développement d'une norme européenne sur les aliments halal.

Le bureau technique du Comité Européen de Normalisation (CEN) a approuvé lors de sa réunion d'avril 2013 la création d'un comité de projet "Aliments halal". Ce comité est présidé par la Turquie.

En France, l'AFNOR a créé une commission française de normalisation pour apporter son expertise à ce projet européen. Cinq réunions de cette commission se sont tenues en 2014. Outre deux réunions du groupe technique "abattage", auquel participe l'OABA et qui a pour but de rédiger le "cahier des charges" de l'abattage répondant aux exigences religieuses musulmanes, trois réunions se sont déjà tenues en 2015. La question de l'acceptabilité de l'étourdissement, lors de l'abattage, occupe une grande partie des discussions...

❑ Formation sur les procédures de retrait d'animaux maltraités

L'OABA a été invitée par la DGAL à participer et à s'exprimer, en novembre 2014, à l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires (ENSV) basée à Marcy l'Etoile près de Lyon. Notre directeur est intervenu dans le cadre d'une session de formation juridico-pratique destinée aux agents des DD(CS)PP de plus en plus confrontés à la gestion des cas de maltraitance envers les animaux. Il s'agissait de la troisième année consécutive où l'OABA apporte son expertise et ses conseils aux agents des Préfectures.

Sous l'impulsion du référent national "Animaux de rente" du bureau de la protection animale de la DGAL, deux journées d'échanges pratiques sur les procédures de retrait d'animaux de ferme maltraités ont été organisées à la DRAAF Languedoc-Roussillon en décembre 2014 et à la DRAAF Bretagne, en mars 2015. D'autres journées sont programmées.



► Communication de l'OABA

Si l'OABA a le savoir-faire pour intervenir de l'élevage à l'abattoir, notre association pêche par le faire-savoir. Notre budget de communication et d'appel à la générosité n'est que de 6 % de nos dépenses, ce qui est bien peu au regard d'autres associations. Nous privilégions les actions de terrain. Mais nous souhaitons développer notre communication, en intervenant dans des conférences débats, en modernisant notre site internet et en développant nos réseaux sociaux.

❑ Lettre de l'OABA

La *Lettre de l'OABA*, semestrielle, est adressée à nos adhérents, à des journalistes et à des responsables professionnels. Elle est téléchargeable depuis notre site internet. Sa maquette a été modernisée pour rendre sa lecture plus attractive. Les nombreux courriers reçus après chaque parution nous montrent l'intérêt qu'elle suscite. La frappe des textes et la mise en page sont assurées par des bénévoles, ce qui permet de réduire les coûts. Les frais de l'ensemble de nos publications représentent moins de 3 % de nos dépenses.



❑ Site internet

Notre site Internet a été récemment remanié. On y trouve l'essentiel de la réglementation et de l'actualité sur la protection des animaux d'élevage. Nous avons choisi une architecture simple qui permet d'accéder facilement à un maximum d'informations sur nos sauvetages d'animaux et nos procédures. Il permet d'adhérer, de renouveler la cotisation et de faire un don en ligne. La procédure est simple et sécurisée.

Une newsletter a été mise en place pour apporter des informations actualisées tous les 15 jours.



❑ Réseaux sociaux

L'OABA est présente sur les réseaux sociaux depuis trois ans : page Facebook et compte Twitter. Les deux sont gérés bénévolement respectivement par une jeune vétérinaire, Audrey Groensteen et par notre trésorier, Laurent Bodin..

La page Facebook récapitule toutes les actualités concernant l'association (procès, sauvetages, publications, conférences et débats...). Elle est interactive puisque chacun peut y écrire des commentaires. Au cours de ces derniers mois, elle a atteint une audience (visibilité) de 36 000 utilisateurs en un mois.

Le compte Twitter regroupe, sous la forme de courts messages, les informations essentielles de l'association ainsi que des actualités.

❑ Interviews

L'OABA est sollicitée à de multiples reprises par la presse régionale (radios, télévisions et journaux) pour s'exprimer au sujet d'affaires de maltraitements et de sauvetages d'animaux. L'OABA intervient également sur des chaînes nationales.

Le Docteur Bénédicte Iturria-Ladurée participait, en mai 2014, à l'émission *Vivre avec les bêtes* animée par Allain Bougrain-Dubourg sur France Inter. Cette administratrice de l'OABA résidant aux Pays-Bas était venue témoigner de l'étonnante aventure de Marianne Thième, fondatrice du Parti pour les animaux (*Partij voor de Dieren*) qui siège au Parlement néerlandais. Un exemple à suivre...



Dans le reportage *Éleveurs, le dernier tabou* diffusé en septembre sur ARTE, Frédéric Freund intervenait, et des journalistes l'avaient accompagné dans des opérations de sauvetages d'animaux.

Le Docteur Charles Touge, délégué enquêteur de l'OABA, intervenait sur le déroulement de l'Aïd el kebir dans le Var au journal télévisé 19/20 de FR3, en octobre dernier.



Aymeric Caron et Jean-Pierre Kieffer étaient invités, avec Léopoldine Charbonneaux (CIWF France) en février dernier à l'émission *Vos animaux* animée par Laetitia Barlerin sur RMC.

L'OABA est souvent citée par Luce Lapin, dans sa rubrique *Les puces* de l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* fort appréciée par les amis des animaux et sur le site luce-lapin-et-copains.com

❑ Communiqués de presse

Un communiqué de février dénonçait l'inobservation des règles européennes de protection animale en abattoirs de volailles par les services officiels de contrôle afin de ne pas entraver l'exportation de viande halal. Il était repris par le *Canard Enchaîné*.

Un communiqué de novembre dénonçait les comportements lamentables de manifestants mobilisés par la FNSEA dans l'ouest de la France. A Nantes, des ragondins étaient torturés, déversés sur la voie publique, frappés à coups de pieds et écrasés par des tracteurs. A Niort, outre les dépôts de fumier, des animaux étaient abandonnés dans la permanence d'une parlementaire. L'OABA a déposé plainte pour abandon d'animaux. Triste image que donnaient ces syndicalistes agricoles.



Paris, le 6 novembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Maltraitance animale : nouveau mode d'action des syndicats agricoles

Des syndicats agricoles (FNSEA et JA) ont montré leur vrai visage hier, lors des manifestations organisées dans de nombreuses villes de France. Outre les traditionnels dépôts et jets de fumier aux abords des bâtiments publics, certains syndicalistes ont

❑ Manifestations

Bruxelles, septembre 2014 : Près de 10 000 manifestants avaient répondu à l'appel de l'association belge GAIA (Groupe d'action dans l'intérêt des animaux) pour dénoncer la souffrance subie par les animaux égorgés en pleine conscience et pour réclamer leur étourdissement obligatoire avant l'abattage, sans aucune exception.



L'OABA était présente pour apporter son soutien à cette mobilisation exceptionnelle en Europe contre l'abattage sans étourdissement.



Creuse, novembre 2014 : Malgré des conditions météorologiques difficiles, des manifestants étaient venus exprimer leur opposition à la construction d'un centre d'engraissement qui accueillera prochainement environ 1 400 veaux. L'OABA était présente.

Paris, février 2015 : A l'appel de la Fondation Brigitte Bardot, l'OABA était venue manifester devant le Salon de l'agriculture contre le développement des élevages intensifs. Frédéric Freund accompagné d'Anne de Loisy était intervenu.



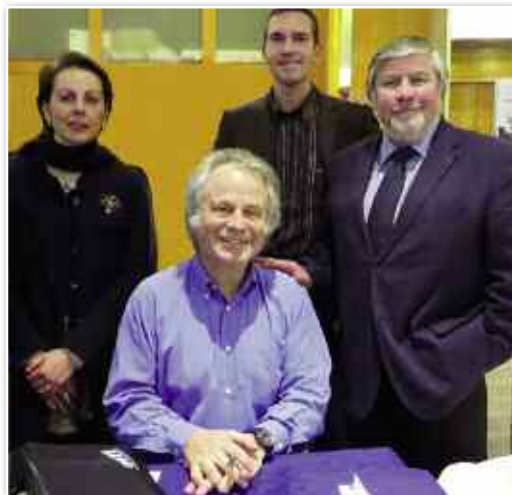
❑ Conférences et débats

Soirée débat à Clermont Ferrand : A l'initiative de l'association "La Griffre", l'OABA et d'autres organisations de protection animale intervenaient au moment du Sommet de l'élevage en octobre sur le thème "*De leur naissance à leur mort, ces animaux que nous mangeons*".

Journée mondiale des animaux à Anglet : Des associations de protection animale s'étaient donné rendez-vous au Pays Basque pour présenter leurs actions lors d'une journée d'information. Notre "ferme du bonheur" des Hautes Pyrénées a suscité un vif intérêt.

Conférence à Saint-Quentin : Pour évoquer le statut juridique de l'animal, l'OABA était invitée à une soirée débat qui a connu une forte participation et suscité des échanges nourris.

Conférence débat à Nice : L'OABA avait répondu à l'invitation d'un collectif animalier des Alpes-Maritimes pour participer en décembre à un débat animé par Franz-Olivier Giesbert, auteur de *L'animal est une personne*.



❑ Guides de recommandations en abattoirs

L'OABA a édité un guide de recommandations relatives à la protection animale des ruminants à l'abattoir. Ce guide, issu de la thèse du docteur vétérinaire Audrey Groensteen, a été diffusé à tous les abattoirs ainsi qu'à l'ensemble des services vétérinaires. Il a reçu un excellent accueil.

L'OABA a confié au docteur Audrey Groensteen la rédaction d'un guide de recommandations pour l'abattage des porcs qui a été diffusé au cours du second trimestre 2014. Ces deux guides font régulièrement l'objet de demandes par des professionnels des abattoirs, des agents des services de contrôle ou des étudiants vétérinaires. L'OABA distribue gratuitement ces guides afin de communiquer sur les bonnes pratiques.

Nos actions contentieuses

❑ Animaux abandonnés : plus de 50% de notre activité juridictionnelle

Au cours de l'année 2014, l'OABA a initié 32 procédures pénales concernant majoritairement des animaux délaissés ou maltraités par leur détenteur. En effet, parmi ces 32 procédures, figurent 17 dossiers où l'OABA s'est vu confier la garde d'animaux abandonnés ou maltraités. Ainsi 962 animaux ont été confiés à l'OABA en 2014 : 578 bovins, 326 ovins, 47 caprins, 9 cochons et 2 équidés.

Sur les trois premiers mois de l'année 2015, l'OABA a déjà initié 11 nouveaux dossiers contentieux concernant des animaux privés de soins, de nourriture, d'abreuvement ou détenus dans des conditions sanitaires catastrophiques.

Ainsi, en un trimestre, l'OABA a pris en charge plus de 500 animaux : 413 bovins, 71 ovins et 20 caprins. Nous devons attendre que la justice se penche sur leur sort.

Et comme dans la publicité, "Ce n'est pas fini" puisque trois retraits sont déjà programmés d'ici le 25 avril 2015 : 59 bovins en Bretagne, 88 en Languedoc-Roussillon et 60 en Champagne-Ardenne.



Comme nous l'écrivait récemment un chef de service Santé et protection animale d'une DDPP, "l'OABA est devenue un partenaire incontournable pour solutionner les dossiers d'animaux maltraités". Car n'oublions pas que notre association, de par son engagement à prendre en charge les animaux abandonnés, permet souvent de trouver une issue favorable à ces dossiers, avant de mettre en œuvre la lourde procédure de retrait. Certains détenteurs acceptent en effet de céder leurs animaux plutôt que de prendre le risque de les voir retirés puis confisqués par la justice.

❑ Respecter les animaux ou le rappel des règles élémentaires

L'OABA est intervenue en 2014 pour rappeler à la loi certains "éleveurs" et "défenseurs de la tradition".

En novembre 2014, nous avons engagé des poursuites judiciaires à l'encontre de certains syndicalistes agricoles qui avaient maltraité des ragondins sur la voie publique à Nantes et abandonné un veau et une chèvre à Niort, dans la permanence parlementaire de Madame Geneviève Gaillard, auteure d'une proposition de loi sur le statut juridique de l'animal.



En fin d'année, avec l'Alliance Anti-corrida et la SPA du Pays d'Arles, nous avons assigné le comité des fêtes de la ville d'Eyragues (Bouches-du-Rhône) qui, depuis de nombreuses années, avec la complicité de la mairie, organisait un "lâcher de taureau à la corde" dans les rues de la ville. Une manifestation interdite pourtant par un arrêté préfectoral de ... 1966 ! Il aura fallu que des ONG de protection animale fassent une fois de plus le travail des autorités pour que ce lamentable spectacle prenne fin. Par une ordonnance rendue le 8 janvier 2015, le juge des référés du TGI de Tarascon a en effet constaté l'illégalité du "taureau à la corde" et interdit son lâcher, le 15 janvier 2015, sous peine d'une astreinte de 3 000 euros. Une interdiction respectée par les défenseurs de la tradition (sic !) mais contestée devant la Cour d'appel qui statuera prochainement.



Nos sauvetages d'animaux

Avec le nombre de plus en plus important d'animaux confiés à l'OABA, l'effectif du troupeau du bonheur ne cesse de s'agrandir : 63 bovins, 27 équidés, 75 ovins-caprins et 9 cochons coulent des jours heureux dans nos fermes du bonheur. Nous remercions toutes les personnes qui s'occupent si bien de ces animaux qui ont la chance de finir paisiblement leur vie au pré grâce à la générosité de nos adhérents.

L'OABA est également intervenue à plusieurs reprises pour financer le transport et l'hébergement d'animaux sauvés par des particuliers ou par de "petites" associations qui ont racheté des animaux pour les sauver de l'abattoir. Dernièrement, des collégiens de Côte-d'Or se sont mobilisés pour racheter une vache Prim'Holstein qui devait partir à l'abattoir. La belle vache "Canabella" a rejoint notre ferme du bonheur en Bourgogne. Le collège a organisé une tombola pour payer les frais de transport de la vache et une partie de son entretien, désormais à la charge de l'OABA.

Avec d'autres ONG de protection animale (Fondation 30 millions d'amis, Fondation Brigitte Bardot, L214), l'OABA s'est mobilisée pour permettre aux 750 moutons du domaine des Douages de rester tranquillement sur leurs pâtures de la Nièvre. La propriétaire des animaux était en effet menacée d'expulsion et la SAFER convoitait les terres du domaine. Les différentes ONG se sont alors mobilisées pour envisager le rachat du Domaine et surtout pour éviter le droit de préemption de la SAFER au profit d'un éleveur. Une lettre collective a été adressée aux autorités et une pétition en ligne a recueilli rapidement plus de 71 000 signatures ! Une belle mobilisation qui a porté ses fruits avec le rachat du Domaine par le président de la Fondation pour une Terre humaine en septembre 2014. Mais une fois sauvés, les animaux devaient manger... En décembre, l'OABA a offert plus de 20 tonnes de foin au Domaine des Douages.



L'abattage des animaux

De moins en moins de visites...

Comme l'année dernière, nous déplorons une baisse des visites d'abattoirs par nos délégués. En 2014, seulement 38 établissements ont été visités, encore moins qu'en 2013...

De nombreux établissements ont en effet refusé l'accès de leur site. La filière n'a pas digéré nos sorties médiatiques autour de la problématique de l'abattage rituel. Ce n'est pas le livre choc d'Anne de Loisy *Bon appétit* qui arrangera nos affaires ! Pour autant, l'OABA continue son action, mais à distance, en diffusant à l'ensemble des abattoirs des guides de recommandations, en appui des formations obligatoires dispensées à l'ensemble des opérateurs en contact avec les animaux.



De moins en moins d'abattages rituels ?

Après avoir harcelé le ministère de l'Agriculture, notamment la DGAL, nous avons obtenu les chiffres 2014 des abattages rituels effectués sans étourdissement dans les abattoirs français. Sur les 128 abattoirs qui dérogent à l'obligation d'étourdissement, la DGAL a calculé la proportion d'animaux égorgés sans insensibilisation préalable : 18 % des bovins et 33 % des ovins-caprins abattus en France.

Nous ne remettons pas en cause la sincérité des agents de la DGAL qui évoquent ces chiffres mais nous nous interrogeons sur leur source. Proviennent-ils d'enquêtes menées par les agents des services vétérinaires ou sont-ils le résultat d'une compilation de données informatiques mises à la disposition des services vétérinaires par les différents abattoirs ? Quand on connaît les critiques récurrentes de la Cour des Comptes et de la Commission européenne (rapports de l'Office Alimentaire et Vétérinaire) sur l'insuffisance des contrôles vétérinaires en abattoirs, la question mérite d'être posée.

❑ Toujours pas d'information sur le mode d'abattage

Dans une interview au journal *L'Opinion*, en février 2015, le président de la Confédération française de la boucherie ne déclarait-il pas : *“Je n'ai pas la moindre idée des volumes concernés par l'abattage rituel. C'est un paradoxe. A chaque étape de la chaîne, on peut savoir de quel cheptel vient un animal, où il a été élevé, abattu, débité et commercialisé. Mais pas comment il a été abattu”* !



Rappelons en effet que si la filière viande communique beaucoup sur l'origine des produits carnés (avec l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015 de l'obligation de mentionner les lieux d'élevage et d'abattage de toutes les viandes fraîches commercialisées), elle se montre très discrète sur les modes de production, notamment sur les modes d'abattage (avec ou sans étourdissement).

Le débat est toujours d'actualité au sein de l'UE avec un rapport de la Commission européenne très attendu puisqu'il doit préciser s'il est opportun ou non d'informer le consommateur sur ce point. Notons que le Royaume-Uni a récemment exigé, par la voix de la British Veterinary Association (BVA), que la mention du mode d'abattage soit portée à la connaissance des consommateurs, ce qui devrait permettre une diminution de la part de viande provenant d'animaux non étourdis. A ce jour, la pétition initiée par la BVA pour refuser l'abattage sans étourdissement a réuni plus de 100 000 signatures.



❑ L'abattage rituel est-il compatible avec la certification "Agriculture Biologique" ?

En janvier 2013, l'OABA a déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre le ministère de l'Agriculture et l'INAO. L'OABA reprochait à "l'autorité compétente" selon les termes du règlement européen sur la production biologique, son absence de réaction devant la commercialisation de steaks hachés halal, provenant de bovins égorgés sans étourdissement et bénéficiant du label "Agriculture biologique". Nous estimions que le règlement européen sur le bio qui prône des *"normes élevées en matière de bien-être animal"* était incompatible avec un abattage réalisé sans étourdissement. Le ministère de l'Agriculture, dans une note adressée au Conseil d'Etat, en mars 2014, n'a pas soutenu notre argumentaire. Quant à l'INAO, il a estimé qu'il n'était pas compétent sur cette question. C'est pourtant bien l'INAO qui gère le label "AB" selon la loi.

Dans un arrêt rendu le 20 octobre 2014, le Conseil d'Etat a considéré que ni le ministère, ni l'INAO n'avaient le pouvoir d'intervenir pour mettre fin à cette certification biologique considérée comme abusive par l'OABA. En revanche, c'était l'organisme certificateur (Ecocert) qui devait répondre à notre critique car investi de prérogatives de puissance publique. En omettant de lui déférer notre critique, le ministère et l'INAO ont méconnu la loi. De sorte que notre recours n'est pas rejeté pour autant. Il doit désormais être tranché par le tribunal administratif. Une audience est prévue au cours du deuxième trimestre 2015. Nul doute que la décision du tribunal sera contestée par l'une ou l'autre des parties. Et au final, le Conseil d'Etat devra intervenir !



Notons que la question est brûlante d'actualité. Nous apprenions, en mars 2015, qu'une société commerciale lançait "Biolal", une certification biologique de volailles halal !

Les silences de la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique) et de l'Agence Bio sur cette problématique sont assourdissants. La filière bio n'a visiblement pas compris qu'elle avait tout à perdre à garder le silence. L'OABA se chargera de le lui rappeler dans quelques mois, au risque de mettre à mal la crédibilité du label "AB" ...

❑ Le renforcement des contrôles à l'épreuve de la réalité

Les récents rapports de la Commission européenne (OAV) et de la Cour des Comptes sont sévères pour les agents des services vétérinaires : les contrôles sont insuffisants et mal faits ! Le ministère doit donc rapidement redresser la barre d'autant que le parlement européen vient d'exhorter, en ce début d'année, la Commission européenne à lancer des procédures d'infraction contre certains pays régulièrement critiqués dans les rapports de l'OAV et ce, afin d'améliorer de façon concrète la protection des animaux lors de leur mise à mort.

Nous devrions donc assister dans les mois prochains à de nombreux renvois de responsables d'abattoirs devant les tribunaux répressifs ! Car n'oublions pas que les services vétérinaires ont la possibilité de dresser des procès-verbaux lorsque les règles d'abattage ne sont pas correctement observées. En février 2015, l'OABA était partie civile sur les bancs du tribunal de police de Dieppe, dans une affaire qui conduisait le directeur d'un abattoir du groupe Bigard à s'expliquer sur les mauvaises habitudes d'hébergement et de mise à mort des animaux. Mais cette affaire est révélatrice du peu d'intérêt que porte notre système juridique à la protection animale en abattoirs. Pour de nombreuses infractions, le groupe Bigard n'a écopé que de quelques milliers d'euros d'amendes.



Mais comment pourrait-il en aller autrement puisque toute la réglementation technique de l'abattage est sanctionnée, en cas de non-respect, par des amendes plafonnant à 750 euros voire 1 500 euros pour les plus graves ? Ce qui suppose au préalable qu'un procès-verbal soit dressé, qu'il soit avalisé et signé par la hiérarchie pour pouvoir être transmis au Parquet. Et enfin que celui-ci, s'il n'est pas surchargé de travail, l'adresse à l'Officier du ministère public près le tribunal de police pour qu'une date d'audience soit fixée. Et le tout en moins d'un an sinon la prescription des faits est atteinte ! Au final, on comprend mieux pourquoi certains agents ne dressent pas de PV et ferment les yeux...

❑ Espoirs

L'organisation World Animal Protection a publié, en ce début d'année 2015, un classement des pays en fonction de leur implication en matière de bien-être animal. Une cinquantaine de pays ont été passés au crible, à l'aune de 15 critères qui comprennent, notamment : la reconnaissance de la souffrance animale, les standards de bien-être, la législation en matière de protection animale, ... Une note allant de A (excellent) à G (mauvais) a été attribuée pour chaque critère. Au final, en Europe, le classement fait ressortir la Grande Bretagne, la Suisse et l'Autriche comme pays les plus avancés en matière de bien-être animal (avec la note A). La France est en milieu de peloton avec la note C, en compagnie de l'Espagne, l'Italie et la Pologne.



Gageons que cette note est appelée à s'améliorer dans les années à venir grâce à un début de volonté politique de voir améliorée la protection animale dans notre pays : modification du code civil pour distinguer les animaux (êtres doués de sensibilité) des choses - Loi d'avenir pour l'Agriculture qui impose à la politique agricole et alimentaire de veiller au respect de la santé et du bien-être des animaux - Stratégie de la France pour le bien-être des animaux (2015-2020) mise en place par le ministère de l'Agriculture, dans le cadre du groupe d'experts "Bien-être animal" du CNOPSAV.





Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

Au cours de ces derniers mois, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont introduit des dispositions favorables à la protection des animaux. Quelles sont les réelles portées de ces nouveaux textes ?

Le **code civil** reconnaît enfin les animaux comme "des êtres vivants doués de sensibilité", tout en les maintenant soumis au régime des biens (janvier 2015). Mais peut-on concilier "êtres doués de sensibilité" et animaux mutilés pour les adapter aux conditions d'élevages concentrationnaires : amputation des queues, castration à vif des porcelets, section partielle du bec des poules pondeuses ? Cette nouvelle définition a une valeur symbolique. Espérons qu'elle laisse le débat ouvert pour un statut plus élaboré de l'animal.

Le **code rural** a été récemment modifié par décret pour la partie portant code de déontologie vétérinaire (mars 2015). Il renforce les obligations éthiques du vétérinaire : Le vétérinaire doit respecter les animaux, prendre en compte les conséquences de son activité professionnelle sur l'environnement et sur la santé publique, notamment en matière d'antibiorésistance. C'est un peu plus clair que dans la version précédente du code de déontologie, mais cela reste encore loin du serment des vétérinaires aux USA qui déclare *"Je jure solennellement que j'utiliserai mes compétences au bénéfice de la société, au travers de la protection des animaux et de leur bien-être"*. Au Royaume-Uni, l'Association britannique vétérinaire (BVA) a réuni plus de 100 000 signatures pour une pétition demandant de mettre fin à l'abattage sans étourdissement. Cette mobilisation des vétérinaires anglais devrait être un exemple pour la profession en France où plus de la moitié des abattoirs dérogent à l'obligation d'étourdissement...

Tout vétérinaire sanitaire a l'obligation d'informer l'autorité administrative des cas de maltraitance des animaux qu'il constate au titre de l'article L.203-6 du code rural. Les nombreux cas d'abandon de soins ou de mauvais traitements, pour lesquels l'OABA intervient pour sauver ces animaux, laissent à penser que cette obligation est méconnue, car pas toujours respectée...

La **loi d'avenir pour l'agriculture** (octobre 2014) a introduit un article préliminaire L.1 du code rural qui précise qu'une finalité de l'agriculture est de *"promouvoir l'information des consommateurs quant aux lieux et modes de production et de transformation des produits agricoles et agro-alimentaires"*. Mais alors, comment continuer à refuser un étiquetage informatif sur les modes d'élevage et les méthodes d'abattage que réclament les consommateurs ? Cette affirmation préliminaire du code rural tarde à trouver son application pratique...

Stratégie de la France pour le bien-être des animaux 2015-2020 est un ensemble d'engagements du ministère de l'Agriculture pour *"placer le bien-être animal au cœur d'une activité durable"*. Espérons que ces engagements ne seront pas de simples promesses sans suite concrète, auxquelles les associations de protection animale sont habituées depuis les Rencontres Animal et Société...

Enfin, je rappellerais que, grâce à la ténacité de sa présidente fondatrice Jacqueline Gilardoni, l'OABA avait obtenu en 1964 un décret rendant obligatoire l'étourdissement des animaux de boucherie avant leur abattage et en 1997 un décret rendant obligatoire une mort instantanée, sans douleur, des poussins d'un jour refusés après le sexage.

Aujourd'hui, en 2015, on constate une dérive des abattages sans étourdissement et on déplore des poussins broyés, étouffés dans des sacs plastiques, ou jetés dans des bennes à ordures.

Il n'est pas toujours facile de croire à l'évolution de la protection des animaux.





Laurent Bodin
Trésorier de l'OABA

Comme le prévoient nos statuts, nous vous présentons le compte-rendu financier pour l'exercice 2014 et le soumettons à votre approbation.

Les encaissements de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 224 233 € contre 661 517 € en 2013, soit une hausse des encaissements de 562 716 €, en progression de 85 %, ceci principalement grâce aux cotisations, dons et legs reçus.

Les décaissements de l'exercice 2014 s'élèvent à 860 130 € contre 759 266 € en 2013, soit une hausse des dépenses de 100 864 €, soit environ 13,2 %.

La trésorerie de l'OABA, en raison de l'excédent des encaissements sur les décaissements se trouve augmentée de 364 103 € et passe ainsi de 2 058 695 € au 31 décembre 2013 à 2 422 797 € au 31 décembre 2014.

L'essentiel de notre trésorerie est investi sur deux types de placements :

- Un livret bancaire (928 k€) qui sert à régler les dépenses de l'année (salaires, procédures judiciaires, nourriture et gardiennage des animaux sauvés...).
- Quatre contrats de capitalisation (1 411 k€) souscrits auprès de trois compagnies d'assurance investis à hauteur de 89,69 % en actifs en euros qui garantissent le capital net investi. Le solde est investi en parts de SICAV et d'immobiliers de bureaux et commerces. Ces contrats de capitalisation pourraient assurer la continuité de l'OABA sur une durée de plus de deux ans si l'on se base sur les décaissements de cette année et à dons et cotisations constants.

Les produits d'exploitation (cotisations et dons) représentent 326 181 €. Les charges d'exploitation s'élèvent à près de 817 k€. On y trouve les frais de pension des animaux à hauteur de 36,4 % et pour 27,8 % les salaires et 13,9 % les charges sociales. Une partie des salaires et charges est imputable aux sauvetages d'animaux.

Ainsi l'ensemble du poste "Procédures et sauvetages" représente plus de 54 % des dépenses de l'OABA.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 490 729 €, en légère diminution par rapport à l'année 2013 où il était de 526 037 €. Notre résultat financier, à savoir les produits de nos placements, est stable avec 44 491 € perçus.

Notre situation financière doit beaucoup au résultat exceptionnel, avec un encaissement beaucoup plus important, cette année, grâce aux legs et assurances-vie (804 985 € contre 306 807 € en 2013). Ce résultat exceptionnel a permis d'absorber nos pertes d'exploitation.

L'actif représente 2 500 105 €. Le passif est essentiellement représenté par nos capitaux propres. Nos dettes qui s'élèvent à 154 391 € sont faibles et dues pour moitié aux cotisations sociales sur les salaires.

C'est une fois encore grâce à la générosité de nos donateurs et aux dispositions testamentaires que l'OABA a pu financer ses actions. Les legs et l'assurance-vie ont un rôle extrêmement important pour nous permettre de poursuivre notre activité. L'OABA ne bénéficie d'aucune subvention.

Nous remercions Monsieur Patrick Cavanna, notre expert-comptable et Monsieur Nicolas Mazuranok, commissaire aux comptes qui nous a adressé son rapport certifiant les comptes de l'OABA, clos le 31 décembre 2014.

Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne N'Gah en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

La situation de trésorerie se décompose comme suit :

- espèces en caisse	90 €
- disponible en banque.....	- 7 933 €
- livret bleu	79 269 €
- livret partenaire	928 806 €
- contrats de capitalisation.....	1 411 102 €
- valeurs mobilières.....	11 463 €
soit un total de	2 422 797 €

Les comptes de résultat se présentent ainsi :

Résultat d'exploitation..... - 490 729 €

- produits d'exploitation	326 181 €
• cotisations et dons	244 495 €
• dommages et intérêts	77 719 €
• divers	3 967 €
- charges d'exploitation	- 816 910 €
• bureau, énergie	6 874 €
• copropriété.....	6 910 €
• entretien, réparation.....	6 117 €
• assurances, documentation	5 113 €
• honoraires.....	50 720 €
• publications.....	26 762 €
• déplacements.....	36 261 €
• poste, téléphone, banque.....	22 649 €
• pensions animaux.....	297 890 €
• taxes.....	8 499 €
• salaires	226 812 €
• charges sociales.....	110.000 €
• autres charges.....	3 117 €
• amortissements.....	9 186 €

Résultat financier..... 44 991 €

- produits financiers	44 991 €
- charges financières	0 €

Résultat exceptionnel..... 804 985 €

• legs	331 441 €
• assurances vie	473 557 €
• charges exceptionnelles	- 13 €

Impôts sur les sociétés..... - 4 016 €

RÉSULTAT

Soit un excédent de 355 231 €

BILAN

Actif :

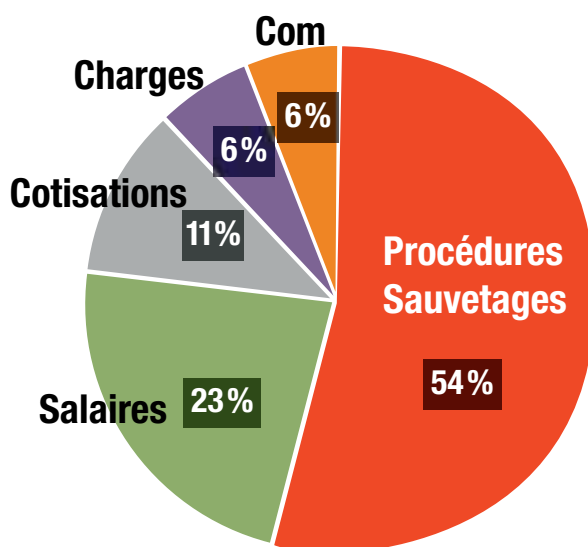
- actif immobilisé	61 502 €
• constructions	58 201 €
• mobilier, informatique	3 301 €
- actif circulant	2 438 603 €
• valeurs mobilières	1 422 565 €
• comptes bancaires	1 012 693 €
• autres créances	1 262 €
• charges constatées d'avance	2 083 €

Soit un actif de 2 500 105 €

Passif :

- capitaux propres	2 345 714 €
• fonds associatifs	1 751 719 €
• écarts de réévaluation	238 764 €
• excédent de l'exercice	355 231 €
- dettes	154 391 €
• dettes bancaires	12 461 €
• fournisseurs	2 493 €
• dettes sociales et fiscales	71 344 €
• autres dettes	30 114 €
• produits constatés d'avance	37 979 €

Soit un passif de..... 2 500 105 €



Rapport du Commissaire aux comptes



Nicolas Mazuranok
Commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicable en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.





Conseil d'administration



Président
Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Vétérinaire



Administrateur
Docteur Gilles QUINET
Contrôleur général honoraire des services
vétérinaires du ministère de l'Agriculture



Vice-président
Maître Alain MONOD
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation



Administrateur
Maître Eva SOUPLET
Avocate au Barreau de Paris



Secrétaire générale
Danielle HEUSE
Psychologue



Administrateur
Docteur Nathalie MELIK
Vétérinaire inspecteur



Trésorier
Laurent BODIN
Conseiller en gestion de patrimoine



Administrateur
Jean-Marie CARONNA
Magistrat



Secrétaire générale adjointe
Bénédicte ITURRIA - LADUREE
Vétérinaire



Administrateur
Jean-Marie CHUPIN
Chef de projet bien-être animal
Retraité de l'Institut de l'Elevage



Trésorier adjoint
Pierre GANTIER
Ingénieur des travaux agricoles,
Président d'honneur du Syndicat des
techniciens du ministère de l'Agriculture



Administrateur
Docteur Fanny ALLMENDINGER
Vétérinaire

Tous droits de reproduction interdits
Sauf autorisation spéciale

Reportage photographique : ALLO PHOTO
Directeur de la publication : Jean-Pierre KIEFFER
P.A.O. : Jacques LEMARQUIS - Imp. nord'imprim

Dépôt légal 2^e trimestre 2015
ISSN : 1958-3621

